

# **ZP NAMUR (5303)**

**Plan Zonal de Sécurité  
2009-2012**

# TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
INTRODUCTION .....	3
Préface .....	4
Avis au lecteur.....	5
CHAPITRE 1 MISSION – VISION - VALEURS .....	7
1.1. Leçons à tirer du plan précédent .....	8
1.2. Les parties prenantes et leurs attentes.....	8
1.3. Mission – Vision - Valeurs.....	9
CHAPITRE 2 SCANNING & ANALYSE .....	11
2.1. Leçons à tirer du plan précédent .....	12
2.2. Description socio-économique et démographique de la zone.....	12
2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie.....	13
2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes .....	27
2.5. Déploiement du corps de police.....	32
2.6. Image du service policier et de son fonctionnement .....	37
2.7. Coopération .....	54
2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité .....	57
CHAPITRE 3 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	59
3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer .....	60
3.2. Les objectifs stratégiques 2009-2012.....	65
CHAPITRE 4 POLITIQUE DE COMMUNICATION .....	79
4.1. Communication Externe .....	80
4.2. Communication Interne .....	81
CHAPITRE 5 APPROBATION DU PLAN .....	83
5.1. Améliorer et innover.....	84
5.2. Approbation .....	85
CHAPITRE 6 PLANS D'ACTION ET PROJETS .....	86
LISTE DE DISTRIBUTION.....	87
ANNEXES .....	88

# INTRODUCTION

# Préface

Dans sa troisième édition, le Plan Zonal de Sécurité apparaît, plus que jamais, comme le document de référence en matière de politique policière locale.

En effet, à côté des priorités que la zone de police se donne pour les quatre années à venir, c'est l'ensemble du fonctionnement de la zone qui est passé en revue et ce, tant d'un point de vue externe (fonctionnalités de base, missions fédérales,...) qu'interne (étude de capacité, développement organisationnel, politique GRH, communication, gestion de l'information,...) avec une attention particulière pour les notions de « satisfaction des clients » et d'« amélioration continue ».

Son élaboration, fruit d'une collaboration effective entre tous les partenaires impliqués au niveau de la « sécurité locale » est la garantie d'une approche globale et intégrée où chaque « maillon » de la chaîne joue son rôle dans la recherche d'une « sécurité sociétale » optimale.

Avec comme fil conducteur, d'une part, les trois piliers que sont respectivement :

- le **COP** (community oriented policing) ou fonction de police orientée vers la *communauté, avec ses principes d'orientation externe, de résolution de problème, de partenariat, de justification et d'implication capable.*
- **ILP** (*Information led policing*) ou la fonction de police guidée par l'information.
- La **gestion optimale** avec ses principes d'orientation résultat, de transparence, de collaboration, d'amélioration continue et de leadership audacieux.

et d'autre part, le modèle « EFQM » comme modèle de management, la police locale apporte sa contribution à l'approche collective de la « sécurité sociétale ».

Tenant compte des **attentes** et **exigences** légitimes des différentes parties prenantes et sur base d'une analyse approfondie de « l'image sécuritaire » de la zone de police, des priorités ont été définies pour la période 2009-2012 avec une cohérence et une certaine continuité par rapport au PZS précédent (2005-2008). En effet, on retrouve d'une part, les trois priorités principales que sont les atteintes aux biens (vols qualifiés habitations, vols avec violences contre les commerces de proximité et vols dans véhicules), les accidents de circulation impliquant de jeunes conducteurs et la lutte contre les incivilités, et d'autre part, le racket est repris dans la nouvelle priorité relative à la lutte contre la criminalité « urbaine » ou de « rue ».

Outre ces priorités, il est important de souligner que si certains phénomènes ou comportements ne figurent pas dans le nouveau Plan Zonal de Sécurité pour la période 2009-2012, cela ne signifie certainement pas qu'ils sont inexistantes ou que les autorités locales s'en désintéressent, mais simplement qu'ils sont pris en charge d'une autre manière, soit via une structure propre au sein de l'organisation, c'est le cas notamment de la problématique des stupéfiants et des violences intrafamiliales, soit au travers de l'activité quotidienne des différents services sur le terrain, soit encore par une collaboration effective avec un autre service (PJF), dans le cas notamment de la TEH, de la criminalité itinérante ou de la délinquance économique et financière.

Enfin, le suivi et l'évaluation permanente des différents plans d'actions permettront, d'une part de garantir la pertinence des options retenues, avec le cas échéant leur adaptation et d'autre part, la nécessaire transparence vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes et principalement des autorités et de la population.

A côté de ces priorités externes (sécurité et qualité de vie), la zone a également retenu une priorité interne (fonctionnement policier) qui consiste en l'amélioration de la mise à disposition du personnel de l'information opérationnelle par le développement d'une plateforme de traitement de l'information (projet « INFOSCAN »).

Ici également, le fait de n'avoir retenu qu'une priorité interne ne signifie nullement l'absence d'initiative dans le domaine du développement organisationnel. De nombreux projets existent et se poursuivent dans différents domaines tels que la communication interne et externe, la formation du personnel, la gestion financière, l'accueil,...

Pour terminer, il faut rappeler que les priorités policières figurant dans le PZS ne sont qu'un aspect limité du travail policier, à côté notamment des fonctionnalités de base et des missions fédérales, raison pour laquelle il est impératif d'une part de faire les bons choix en fonction de la capacité disponible, et d'autre part de traduire ces priorités tant au niveau de plans d'actions spécifiques qu'au travers de l'activité quotidienne des services.

**NAMUR LE 01/09/2008.**

Le conseil zonal de sécurité.

## Avis au lecteur

L'aspiration à l'excellence dans la fonction de police constitue le fil conducteur de ce plan. En effet, tant la philosophie de la fonction de police orientée vers la communauté avec ses 5 piliers (orientation externe – résolution de problème – partenariat – justification – implication capable), que la fonction de police guidée par l'information avec ses 5 caractéristiques (déterminant les objectifs – proactif et réactif – offrant une plus-value – assurant l'échange – ciblant les objectifs) et les 5 principes d'une gestion optimale (orientation vers le résultat – transparence – collaboration – amélioration continue – leadership audacieux) soutiennent ce plan, comme une contribution spécifiquement policière à la sécurité et à la qualité de vie.

La gestion optimale repose sur le modèle EFQM, qui a déjà fait ses preuves, et a été adapté à la structure policière de notre pays.

Ce choix du modèle de management « EFQM PolBel » repose sur plusieurs raisons :

- Equilibre ciblé entre les attentes de toutes les parties prenantes de l'organisation;
- Approche intégrale et intégrée tant du développement organisationnel et du service policier internes, que des facteurs externes de sécurité et de qualité de vie;
- Utilisation d'un langage commun afin de faciliter la communication interne et l'apprentissage mutuel;
- Modèle « descriptif » et non « normatif », ce qui permet à l'organisation (policrière) de décider elle-même comment et à quel moment elle réalisera certains aspects, ainsi que d'adapter elle-même la vitesse de mise en place de ces aspects en fonction du contexte local, et ce "à son propre rythme";
- Choix par le groupe de travail "Qualipol" avec un large consensus.

La philosophie de ce modèle a été suivie pour établir ce plan.

Le modèle se lit en effet de droite à gauche, en d'autres termes l'orientation externe ou les parties prenantes (domaines de résultat) entrent en ligne de compte en premier. Les résultats et les attentes, réalisés ou non - des parties prenantes constituent donc la base pour le fonctionnement (domaines organisationnels) de la zone.

Chaque chapitre débute par les leçons à tirer par rapport au plan précédent et on prête toujours attention aux attentes des parties prenantes. L'amélioration continue, l'innovation et la volonté de s'adapter en permanence à une société évolutive nécessitent une telle démarche.

Ce PZS est structuré comme suit : une introduction générale et 6 chapitres (voir table des matières).

Chaque chapitre est structuré selon un ordre logique (externe-interne).

La mission-vision et les valeurs (M-V-V) constituent la base de ce plan et le postulat de départ (chap 1).

Tant l'environnement de la zone et les données de criminalité (scanning) que les attentes répertoriées des principales parties prenantes de la zone (chap 2) représentent le deuxième postulat ou fondement indispensable avant de pouvoir déterminer des objectifs stratégiques (chap 3).

Une fois que l'on sait ce que l'on va faire et pourquoi on va le faire, le moment est venu de définir une stratégie de communication de la politique policière vis-à-vis des parties prenantes, internes et/ou externes (chap 4).

Le chapitre concernant l'approbation (chap 5) offre un aperçu synthétique du plan et de la procédure précédente.

Enfin, le chapitre 6 est réservé aux plans d'actions, c'est-à-dire à la traduction des priorités en objectifs opérationnels.

# CHAPITRE 1

## MISSION – VISION - VALEURS

## 1.1. Leçons à tirer du plan précédent

Lors de l'élaboration du PZS 2005-2008, l'analyse des attentes des différents partenaires concernant M-V-V n'avait pas fait l'objet d'une analyse particulière, du moins de manière formelle.

Or, il est évident que dans la nouvelle philosophie qui veut que la stratégie mise en place réponde aux attentes et besoins identifiés des différentes parties prenantes, cette analyse est une étape obligatoire du « processus » de détermination de la politique policière de la zone de police.

## 1.2. Les parties prenantes et leurs attentes

En ce qui concerne les attentes en matière de **MISSION**, celles-ci sont définies légalement (LPI ; LSFP ; PLP10, CICr, CP,...), et sont parfois adaptées en fonction des spécificités locales.

En ce qui concerne les attentes en matière de **VISION**, nous n'avons pas procédé à une enquête structurée auprès des parties prenantes.

Néanmoins, celles-ci ont été sondées de manière informelle, soit à l'occasion de réunions diverses (Conseil zonal de sécurité, Comités de pilotage,...), soit de manière verbale.

Une constante est la volonté d'avoir une organisation policière **performante** dont le fonctionnement et le développement organisationnel sont guidés par les principes suivants :

- **Accessibilité, écoute et orientation externe.**
- **Collaboration, échange et partenariat.**
- **Communication, information et transparence.**
- **Efficacité et efficience.**
- **Innovation, formation et modernisation.**
- **Amélioration continue**



## 1.3. Mission – Vision - Valeurs

- **Vision**

*L'objectif à long terme de la zone de police de Namur est de tenir sa place au sein de la chaîne de la sécurité et d'être un partenaire, complètement intégré dans la communauté locale, spécialement qualifié pour contribuer à une approche globale des problèmes de qualité de vie liés à la sécurité.*

- **Mission**

*La police locale de Namur contribue, avec l'appui de la police fédérale et de l'ensemble des partenaires locaux concernés par la sécurité et la qualité de vie, à l'harmonisation de la vie en société, à l'amélioration de la sécurité et au développement de l'état de droit démocratique sur le territoire de la zone.*

A cette fin, la police locale de Namur :

- assure la fonction de police de base, laquelle comprend toutes les missions de police administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des phénomènes et des événements sur le territoire de la zone.
- assure les 6 fonctionnalités de base (plus deux autres qui sont respectivement la CIRCULATION et la fonction APPUI).
- accomplit certaines missions policières à caractère fédéral.
- tente de rencontrer au mieux les attentes des « clients ».

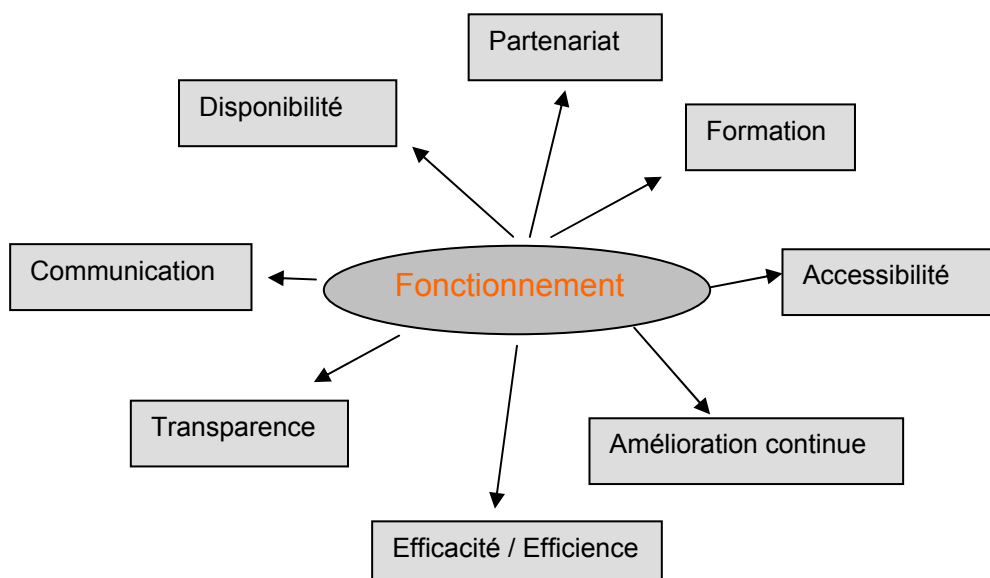
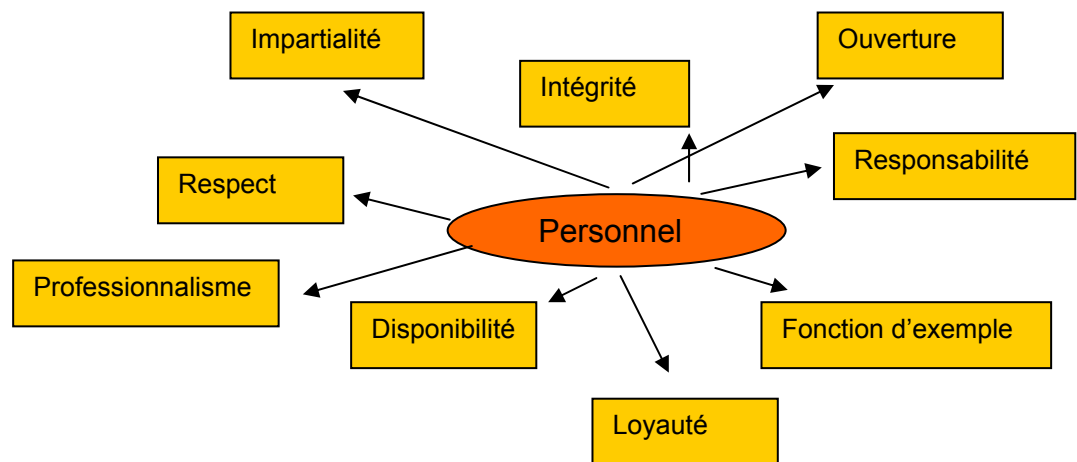
Dans le cadre de l'exécution de ses missions, la zone vise l'« amélioration continue » du service et tente, conformément aux principes d'une gestion optimale :

- de **faire les bonnes choses** => efficacité/efficience => orientation **RESULTAT**.
- de **faire bien les choses** => respect des normes => **TRANSPARENCE**.
- de **faire mieux les choses** => **amélioration continue**.
- de **faire les choses ensemble** => **partenariat** et **collaboration**.
- de faire preuve d'un **leadership audacieux**.

- **Valeurs**

- Respecter et s'attacher à faire respecter les droits et libertés individuels de chaque citoyen, spécialement en s'astreignant à un recours, toujours réfléchi et limité au strict nécessaire, à la force qui nous est confiée .
- Respecter les institutions démocratiques, notamment en répondant ouvertement de nos actions.
- Faire preuve d'une totale impartialité, incorruptibilité et intégrité.
- Etre animé d'un esprit de service caractérisé par :
  - Une disponibilité permanente.
  - La volonté d'améliorer sans cesse la qualité de notre travail.
  - Une mise en œuvre optimale des moyens adéquats.
  - La transparence dans nos actions.
- Ensemble, favoriser un climat de travail positif.

De manière synthétique, nous pouvons représenter les valeurs principales sous la forme de deux schémas, l'un traitant des valeurs personnelles ou individuelles et l'autre des valeurs en matière de fonctionnement de l'organisation.



# CHAPITRE 2

## SCANNING & ANALYSE

## 2.1. Leçons à tirer du plan précédent

Lors de la phase de scanning, première étape de la préparation de la politique, la collecte d'information n'avait probablement pas été assez large et certains aspects et/ou domaines avaient été négligés, notamment au niveau des données de criminalité subjective en provenance des services communaux.

Une autre leçon à tirer est la nécessité de disposer d'un appui méthodologique et notamment d'élaborer dès le départ une ligne du temps afin de garantir le temps nécessaire à la réalisation de chacune des étapes du cycle de développement de la politique policière et ce, même si ce timing ne peut parfois être respecté pour des causes externes sur lesquelles nous n'avons aucune emprise (publications, budgets,...).

A noter que nous disposons cette fois du DLS, Diagnostic Local de Sécurité, réalisé dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention de la ville de Namur qui complètera utilement la « photographie » de la zone dans ses différents aspects.

## 2.2. Description socio-économique et démographique de la zone.

Pour présenter une photographie de l'environnement socio-économique et démographique de la zone, nous avons réalisé un tableau de synthèse des principales données et renvoyons à une description détaillée en annexe du document.

### ZP NAMUR 5303 - CARTE D'IDENTITE ZONALE

<b>CARTOGRAPHIE</b>	Territoire Superficie Réseau routier	25 communes 176 Km <sup>2</sup> 1382 km – E411/ E42
<b>DEMOGRAPHIE</b>	Population Densité population Etrangers	107.653 habitants 613 habitants / km <sup>2</sup> 6459 – 6%
<b>SOCIAL</b>	Chômage Revenu d'intégration Revenu moyen / habitant	Taux de demande d'emploi : 18.96 %. 1891 bénéficiaires 13.873 €.
<b>ECONOMIE</b>	Entreprises et commerces Secteur tertiaire	6084 (SPF Economie 2005) Plus de 2100 commerces
<b>MOBILITE</b>	Transit véhicules SNCB TEC	+ - 200.000 véhicules par jour. Plus de 100.000 voyageurs / semaine 40.000 voyageurs par jour.
<b>POLITIQUE</b>	Capitale Région Wallonne  Parlement Wallon Gouvernement Wallon	4787 agents répartis dans 55 implantations. Nombreuses réunions, séances publiques et commissions.
<b>ENSEIGNEMENT</b>	Population étudiante	+ - 43.000 étudiants tous niveaux confondus dont une université comptant + - 4000 étudiants (FNDP)
<b>INFRASTRUCTURES</b>	Palais de Justice Prison Centre Hospitalier Régional Palais des expositions	170 places (dont 30 pour femmes).  22 salons et divers évènements.
<b>TOURISME / CULTURE</b>	La citadelle de Namur Le théâtre Royal de Namur	+ de 100.000 visiteurs Spectacles toute l'année.









<b>EVENEMENTS</b>	Les fêtes de Wallonie Namur en mai La foire de Namur Le marché de Noël	+ - 250.000 visiteurs + - 150.000 visiteurs + - 150.000 visiteurs + - 150.000 visiteurs
<b>SPORTS</b>	Un club de football en D2 Un club de basket en D1 Multisports	UR NAMUR Dexia NAMUR (Dames). De nombreux clubs dans toutes les disciplines.

**Voir en annexe A1 :**

-Carte d'identité zonale – R&amp;D Juillet 2008.

-DCA Namur : carte d'identité de la commune de Namur – Novembre 2007.

<b>LA ZONE EN CHIFFRES</b>
----------------------------

<b>ZP NAMUR 5303</b>	<b>INFRASTRUCTURES : 2 sites</b>						
	<b>Place du Théâtre</b>			<b>Hastedon</b>			
							
	<b>Zone mono communale :</b>						
	-cadre opérationnel : <b>358</b> -cadre administratif et logistique : <b>47</b>						
	<b>Parc informatique :</b>						
	-219 PC – 15 PC portables – 98 imprimantes – 11 scanners -13 serveurs -31 appareils photos digitaux -Sites INTRANET-INTERNET						
	<b>Charroi :</b>						
	-112 véhicules (71 véhicules police / 41 véhicules banalisés). -17 motos (14 motos police / 3 motos banalisées dont une radar) - 6 scooters -2 commissariats mobiles et 5 remorques -17 vélos de ville et 4 VTT						
	<b>ASTRID :</b>						
	Postes fixes	6	Mobiles	15			
	Portables	346	Car kits	60			
	<b>Réseau caméra :</b>						
	Un réseau de 50 caméras est actif sur le territoire de la zone						
		<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
	<b>B. Ord</b>	22.632.553	21.938.119	23.208.821	24.088.747	24.629.133	25.399.947
	<b>B. Extr</b>	5.836.653	4.373.654	3.917.000	5.001.424	3.328.000	1.661.000

Pour plus de détails, voir rapport annuel d'activités 2007 pages 54 en annexe A2.

## 2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

### 2.3.1. Données objectives

#### 2.3.1.1 Image Locale de Sécurité (ILS).

Il s'agit du suivi statistique réalisé en interne sur base des données ISLP et qui fait notamment l'objet d'une partie importante du rapport annuel d'activités.

**Rem** : Suite à l'engagement d'une analyste stratégique en juillet 2007, la zone dispose à présent d'un suivi statistique comprenant :

- En matière judiciaire :
  - un rapport mensuel contenant une image générale de la criminalité (IC) ainsi qu'une sélection de 10 phénomènes spécifiques avec chaque fois la comparaison au mois précédent ainsi qu'une analyse spatio-temporelle.
  - un rapport trimestriel avec les données collationnées et comparaison avec le trimestre précédent ainsi qu'une analyse spatio-temporelle.
  - un rapport trimestriel relatif aux priorités du PZS.
  - un suivi hebdomadaire de certains phénomènes sur base des rapports mensuels.
  - diverses analyses sur demandes.
- En matière de roulage :
  - un rapport mensuel avec chaque fois la comparaison au mois précédent, une analyse spatio-temporelle ainsi qu'une cartographie (depuis 04/2008).
  - un rapport trimestriel avec les données collationnées, comparaison avec le trimestre précédent ainsi qu'une analyse spatio-temporelle (cartographie).

Voir en **annexe n°3** : exemple de suivi mensuel pour le mois de mai 2008.

Ci-dessous nous présentons une synthèse générale pour la période 2005-2007.

#### En matière judiciaire :

Informations générales (source : données ISLP 31/12/2007).

Types	2003	2004	2005	2006	2007
Visiteurs	6.753	14.052	<b>13.770</b>	<b>13.842</b>	<b>18.789</b> (1)
Demandes d'intervention	36.952	35.281	<b>40.201</b>	<b>23186</b>	<b>29719</b> (2)
PV judiciaires	24.581	25.842	<b>26.347</b>	<b>26.268</b>	<b>26.623</b>
- Initiaux		<b>14.116</b>	<b>14.774</b>	<b>14.755</b>	<b>14747</b>
- Subséquents		<b>11.726</b>	<b>11.573</b>	<b>11.513</b>	<b>11856</b>
PV roulage	5.091	5.115	<b>3.069</b>	<b>2868</b>	<b>2774</b>
- Initiaux		<b>1191</b>	<b>1160</b>	<b>1110</b>	<b>1087</b>
- Subséquents		<b>3924</b>	<b>1909</b>	<b>1758</b>	<b>1687</b>
Arrestations judiciaires	1.247	1545	<b>1308</b>	<b>1532</b>	<b>1415</b>
Arrestations administratives	808	777	<b>766</b>	<b>728</b>	<b>971</b>

(1) : ce chiffre correspond à une moyenne de 51 personnes par jour pour l'année 2007 mais doit être pris avec des réserves car la zone ne disposait pas encore d'un outil de comptabilisation unique pour les deux sites.

(2) : la diminution très sensible à partir de 2006 se justifie par un changement de méthode de travail.

**Répartition des demandes d'intervention 2007**

Type	2006	2007	%
Alarmes	742	789	2.7
Animaux	319	315	1.1
Armes	58	53	0.2
Assistance	606	531	1.8
Atteintes aux biens	5560	7472	25
Atteintes aux personnes	8659	10884	36.6
Moeurs	122	96	0.3
Circulation	3718	5288	17.8
Divers	1942	2839	9.5
Environnement	1392	1352	4.6
Stupéfiants	70	110	0.4
<b>TOTAL</b>	<b>23186</b>	<b>29729</b>	<b>100</b>

**Statistiques judiciaires (source : données ISLP 31/12/2007).**

Répartition des faits selon l'origine géographique :

Années	PV Initiaux	Etranger (1)	Belgique	
			Zone	Hors zone
2007	14747	152	12372	2223
2006	14755	263	12579	1913
2005	14774	153	12588	2033

(1) : faits commis à l'étranger et pour lesquels les victimes déposent plainte auprès de nos services.

**Faits commis en Belgique en 2007 (source : données ISLP 31/12/2007).****Sur le territoire de la zone**

**Rem** : il s'agit des faits commis sur le territoire de la zone et constatés par nos services. Afin d'être objectif, il y a lieu d'y ajouter les faits commis sur le territoire de la zone et constatés par d'autres services (polices locales, Police fédérale – SPC,...).

Voir à ce sujet le rapport annuel d'activités 2007 pages 35 en annexe **A2**.

TABLEAU 1 : Ampleur de la criminalité (faits accomplis et tentatives) commise et constatée par nos services sur Namur pour la période 2005-2007.

		2005	2006	2007	Evolution 2005-2006	Evolution 2006-2007
		Nb	Nb	Nb		
1	VOLS ET EXTORSIONS	4.534	3.879	4.183	↘ 14,4%	↗ 7,8%
2	ATTEINTES A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE	1.051	1.272	1.139	↗ 21%	↘ 10,5%
3	MŒURS	117	86	83	↘ 26,5%	↘ 3,5%
4	ATTEINTES A L'INTEGRITÉ MORALE	234	322	271	↗ 37,6%	↘ 15,8%
5	ABUS, ESCROQUERIE, DÉLITS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	455	474	406	↗ 4,2%	↘ 14,3%
6	DÉLITS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	1.328	1.243	1.225	↘ 6,4%	↘ 1,5%
7	DÉLITS CONTRE L'AUTORITÉ ET LA CONFIANCE PUBLIQUE ET EXERCICE ILLÉGAL DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE	270	243	271	↘ 10%	↗ 11,5%
8	DÉLITS CONTRE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	483	525	436	↗ 8,7%	↘ 16,9%
9	ENVIRONNEMENT	311	311	290		↘ 6,7%
10	STUPÉFIANTS	184	245	176	↗ 33,1%	↘ 28,2%

11	ARMES	95	102	135	↗ 7,4%	↗ 32,3%
12	TEH	0	0	5		↗
13	DÉLITS CONTRE L'ENFANT ET LA FAMILLE	323	340	209	↗ 5,3%	↘ 38,5%
14	INFRACTIONS AUX LOIS SPÉCIALES	1.340	1.241	1.147	↘ 7,4%	↘ 7,6%
15	AUTRES INFRACTIONS <sup>1</sup>	9	17	80	↗ 88,9%	↗ 370,6%
TOTAL DES INFRACTIONS		10.734	10.300	10.056	↘ 4%	↘ 2,4%
16	NON INFRACTIONS	2.325	2.797	2.781	↗ 20,3%	↘ 0,6%
TOTAL DES NON INFRACTIONS		2.325	2.797	2.781	↗ 20,3%	↘ 0,6%
TOTAL GENERAL		13.059	13.097	12.837	↗ 0,3%	↘ 2%

L'ensemble des faits est compris dans les 16 catégories reprises dans le tableau. Pour le contenu détaillé de ces catégories d'infractions, il y a lieu de se référer à la nomenclature qui figure en annexe 2 du rapport annuel d'activités 2007 (Annexe A2).

Les quatre catégories mises en évidence, à savoir les vols et extorsions, les atteintes à l'intégrité physique, les délits contre la propriété ainsi que les infractions aux lois spéciales représentent à elles seules 60 % du total des faits commis et à ce titre font l'objet d'une analyse détaillée dans les quatre tableaux suivants.

TABLEAU 2 : Vols (tentatives entre parenthèses) pour la période 2005-2007

		2005	2006	2007	Evolution 2005-2006	Evolution 2006-2007
		Nb	Nb	Nb		
SANS violence	Vol Q dans habitation	865 (236)	644 (181)	687 (163)	↘ 25,5%	↗ 6,7%
	Vol de véhicule	348 (58)	302 (59)	320 (43)	↘ 13,2%	↗ 6%
	Vol dans véhicule	551 (96)	366 (67)	498 (108)	↘ 33,6%	↗ 36,1%
	Vol à l'étalage	493 (10)	368 (9)	387 (7)	↘ 25,3%	↗ 5,2%
	Vol à la tire	312 (4)	274 (1)	303 (4)	↘ 12,2%	↗ 10,6%
	Vol de sac	12	19	5	↗ 58,3%	↘ 73,7%
	Autre <sup>2</sup>	1.706 (93)	1.665 (108)	1.754 (127)	↘ 2,4%	↗ 5,3%
		4.287 (497)	3.638 (425)	3.954 (452)	↘ 15,1%	↗ 8,7%
AVEC violence	Vol Q dans habitation	12 (3)	10 (3)	10 (1)	↘ 16,7%	
	Home-jacking	0	1	1	↗	
	Car-jacking	1	0	2 (1)	↘ 100%	↗
	Vol de véhicule	9 (3)	5 (2)	6 (3)	↘ 44%	↗ 20%
	Vol dans véhicule	2	2	0		↘ 100%
	Vol à l'étalage	14	9	17 (2)	↘ 35,7%	↗ 88,9%
	Sac-jacking	19 (4)	18 (3)	25 (4)	↘ 5,3%	↗ 38,9%
	Extorsion	33 (14)	33 (6)	29 (10)		↘ 12,1%
	VMA	50 (3)	3 type 1 40 type 2 = 43 (3)	1 type 1 41 type 2 = 42 (8)	↘ 14%	↘ 2,3%
Autre <sup>3</sup>	107 (12)	120 (13)	97 (12)	↗ 12,1%	↘ 19,2%	
		247 (39)	241 (30)	229 (41)	↘ 2,4%	↘ 5%
TOTAL		4.534 (536)	3.879 (455)	4.183 (493)	↘ 14,4%	↗ 7,8%

<sup>1</sup> En 2005, il s'agit essentiellement de morsures de chien, en 2006, de non rentrée de congé pénitentiaire et, en 2007, de non exécution de la déchéance du droit de conduire.

<sup>2</sup> Les autres vols sans violences sont des vols domestiques, simples ou qualifiés sans plus de précisions.

<sup>3</sup> Les autres vols avec violence sont des vols avec violence, sans armes montrées, avec ou sans circonstances aggravantes.



TABLEAU 3 : Atteintes à l'intégrité physique (tentatives entre parenthèses) pour la période 2005-2007.

		2005	2006	2007	Evolution 2005-2006	Evolution 2006-2007
		Nb	Nb	Nb		
Meurtre	Meurtre suite C&B	1	0	0	↘ 100%	
	Meurtre	6	12	6	↗ 100%	↘ 50%
		7 (3)	12 (11)	6 (5)	↗ 71,4%	↘ 50%
Coups et blessures	Violence intrafamiliale	346	448	436	↗ 29,5%	↘ 2,7%
	Autres C&B	673	753	668	↗ 11,9%	↘ 11,3%
		1.019 (2)	1.201 (2)	1.104	↗ 17,9%	↘ 8,1%
Privation de soins ou d'aliments		0	1	0	↗	↘ 100%
Administration de substances nuisibles		2	1	0	↘ 50%	↘ 100%
Autres atteintes à l'intégrité physique		23 (1)	57 (1)	29 (3)	↗ 147,8%	↘ 49,1%
<b>TOTAL</b>		<b>1.051 (6)</b>	<b>1.272 (14)</b>	<b>1.139 (8)</b>	<b>↗ 21%</b>	<b>↘ 10,5%</b>

Pour cette catégorie, il s'agit essentiellement de faits de menaces avec des produits / armes biologiques ou chimiques, détention illégale et arbitraire et abstention coupable.

TABLEAU 4 : Délits contre la propriété (tentatives entre parenthèses) pour la période 2005-2007.

	2005	2006	2007	Evolution 2005-2006	Evolution 2006-2007
	Nb	Nb	Nb		
Destructions-Dégradations	1.225 (4)	1.148 (1)	1.133	↘ 6,3%	↘ 1,3%
Incendie volontaire	52 (5)	46 (1)	46 (2)	↘ 11,5%	
Incendie involontaire	51	49	46	↘ 3,9%	↘ 6,1%
<b>TOTAL</b>	<b>1.328 (9)</b>	<b>1.243 (2)</b>	<b>1.225 (2)</b>	<b>↘ 6,4%</b>	<b>↘ 1,5%</b>

TABLEAU 5 : Infractions aux lois spéciales (tentatives entre parenthèses)  
pour la période 2005-2007.

	2005	2006	2007	Evolution 2005-2006	Evolution 2006-2007
	Nb	Nb	Nb		
Ivresse	461 <sup>(4)</sup>	441 <sup>(2)</sup>	412 <sup>(2)</sup>	↘ 4,4%	↘ 6,6%
Protection de la jeunesse	422 <sup>(3)</sup>	432	408	↗ 2,4%	↘ 5,6%
Non respect des obligations du citoyen	120	108 <sup>(1)</sup>	113	↘ 10%	↗ 4,6%
Audiovisuel et télécommunications	96	103	101	↗ 7,3%	↘ 1,9%
Etrangers	169 <sup>(3)</sup>	107	78 <sup>(1)</sup>	↘ 36,7%	↘ 27,1%
Travail	28	22	23	↘ 21,4%	↗ 4,5%
Protection de la personne	15	17	8	↗ 13,3%	↘ 52,9%
Tourisme	18	1	1	↘ 94,4%	
Réglementation du transport	1	0	1	↘ 100%	↗
Denrées alimentaires	1	0	0	↘ 100%	
Santé publique	1	0	0	↘ 100%	
Législation militaire	3	0	0	↘ 100%	
Autres	5	10	2	↗ 100%	↘ 80%
<b>TOTAL</b>	<b>1.340 <sup>(10)</sup></b>	<b>1.241 <sup>(3)</sup></b>	<b>1.147 <sup>(3)</sup></b>	<b>↘ 7,4%</b>	<b>↘ 7,6%</b>

Voir en **annexe A2** : Rapport annuel d'activités 2007- Données statistiques (pages 24/54).

## Statistiques roulage

### Remarque préalable :

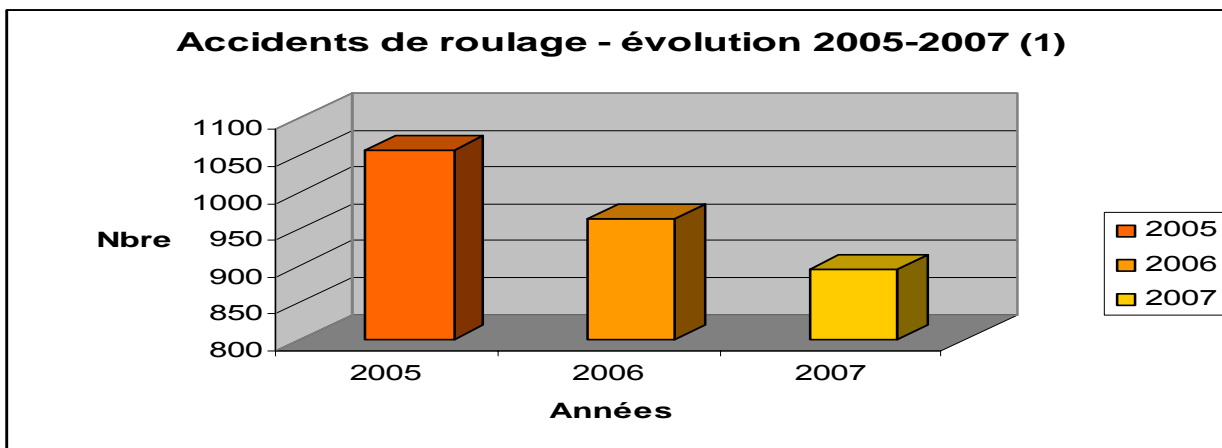
Les données chiffrées ci-dessous concernent les faits de roulage (accidents) ayant donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal par nos services durant l'année 2007.

Les données proviennent du module « traitement » de l'ISLP.

Pour les accidents avec DM (dégâts matériels), il faut tenir compte du fait qu'il n'y a pas de constat systématique, de nombreux faits faisant l'objet d'un constat amiable.

#### A. Ensemble des accidents ayant donnés lieu à la rédaction d'un procès-verbal.

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Total
<b>2005</b>	101	74	96	98	83	79	73	74	95	105	89	91	<b>1058</b>
<b>2006</b>	71	68	85	63	99	107	78	55	95	91	75	78	<b>965</b>
<b>2007</b>	71	71	79	62	79	82	67	70	85	76	81	72	<b>895</b>



(1) : nombre total d'accidents (dégâts matériels et lésions corporelles).

#### B. Répartition des accidents en fonction de leurs conséquences (dégâts matériels ou lésions corporelles)

<b>2005</b>	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Total
<b>DM</b>	69	48	67	64	50	48	48	47	59	57	63	56	676 - <b>66.8 %</b>
<b>LC</b>	32	26	29	34	33	31	25	27	36	48	26	35	382 - <b>33.2 %</b>

<b>2006</b>	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Total
<b>DM</b>	49	50	56	44	70	60	47	34	57	60	44	49	620 - <b>65.5 %</b>
<b>LC</b>	22	18	29	19	29	47	31	21	38	31	31	29	345 - <b>34.5 %</b>

<b>2007</b>	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Total
<b>DM</b>	45	45	49	42	53	56	45	45	62	52	59	52	605 - <b>67.6 %</b>
<b>LC</b>	26	26	30	20	26	26	22	25	23	24	22	20	290 - <b>32.4 %</b>

**C. Répartition des accidents avec lésions corporelles en fonction de leurs conséquences (blessures ou morts)**

	Accidents 2005	Accidents 2006	Accidents 2007
Blessé(s)	365	337	281
Mort(s)	17	8	9

**D. Répartition des accidents avec lésions corporelles en fonction de leurs victimes (types et nombre).**

**Rem** : dans les tableaux suivants, les chiffres représentent un nombre de personnes et non plus un nombre de faits comme pour les distinctions précédentes.

	Accidents 2005	Accidents 2006	Accidents 2007
Nbre Blessé(s)	449	436	381
Nbre Mort(s)	19	8	10

**E. Accidents avec circonstance aggravante « influence alcool » 2006-2007.**

	2006	2007	Evolution 2006-2007
Accidents LC avec circ aggr « alcool »	46	34	↘ 26,1%
Accidents DM avec circ aggr « alcool »	27	27	Pas de variation
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>61</b>	<b>↘ 16,4%</b>

**F. Implication des jeunes conducteurs (19-29 ans) dans les accidents de circulation.**

	2005	2006	2007	Evolution 2006-2007
Accidents avec LC (1)	125	143	105	↘ 26,6%
Accidents avec DM (1)	170	177	151	↘ 14,7%
<b>TOTAL</b>	<b>295</b>	<b>320</b>	<b>256</b>	<b>↘ 20%</b>

(1) : il s'agit des accidents DM / LC impliquant au moins un jeune conducteur (19-29).

**G. Implication des jeunes conducteurs (19-29 ans) dans les accidents de circulation avec lésions corporelles et circonstance aggravante « influence alcool ».**

	2006	2007	Evolution 2006-2007
Accidents avec LC et alcool	46	34	↘ 26%
Jeunes conducteurs (19-29) (1)	20	16	↘ 20%

(1) : il s'agit donc de 16 accidents avec lésions corporelles et alcool dans lesquels au moins un jeune conducteur a été impliqué (au total, c'est 18 conducteurs qui ont été concernés).

On remarque donc que pour l'année 2007, dans **47 %** des accidents avec LC et alcool, un jeune conducteur a été impliqué.

### Conclusions générales :

Avec toutes les réserves liées à la méthode utilisée, on peut dire que sur les trois dernières années, on constate :

- une diminution sensible du nombre d'accidents ;
- une relative stabilité dans la répartition entre accidents avec dégâts matériels (DM) et accidents avec lésions corporelles (LC) avec néanmoins une proportion plus importante d'accidents avec DM en 2007 (**67.6 %**) ;
- une diminution sensible du nombre de morts sur nos routes depuis 2005, et particulièrement en 2006 ;
- que parmi les « usagers faibles », il faut mettre en évidence les motocyclistes et les piétons.
- que la catégorie des jeunes conducteurs (19-29 ans) de sexe masculin reste une catégorie à risques ;
- que la vitesse, l'alcool et la drogue au volant restent des facteurs dominants dans les causes d'accidents avec ici aussi la catégorie des jeunes conducteurs en évidence :
  - dans **47 %** des accidents avec LC et « alcool », un jeune conducteur est impliqué.
  - En matière de contrôles alcool, **45 %** des contrôles positifs (ETT A/ P) concernent de jeunes conducteurs.

Voir en **annexe A2** : rapport annuel d'activités 2007- Données statistiques (pages 24/54).

### 2.3.1.2 Image Policière Nationale de Sécurité (IPNS).

Sur base de cette méthode d'analyse, les phénomènes prioritaires seraient respectivement :

- Les violences extrafamiliales ;
- La production et le commerce de stupéfiants.
- Les violences intrafamiliales.
- Immigration illégale et la TEH.
- Les cambriolages dans les habitations.

Compte tenu de la méthode utilisée, analyse par le biais de 4 critères pondérés (l'ampleur - le degré d'organisation – les conséquences – la perception), eux-mêmes repartis en sous critères, nous avons des difficultés lors de la confrontation de ces données avec notre ILS. Des phénomènes majeurs comme les vols dans véhicules ou le vandalisme sont classés respectivement au 17 ième et 19 ième rang.

Sans remettre en cause de manière globale la méthode utilisée et les résultats qui en découlent, nous avons décidé de privilégier l'ILS dont les résultats sont, nous semble t-il plus pragmatiques.

Voir IPNS 2007 ZP NAMUR – **Annexe A4.**

### 2.3.1.3 Statistiques Policières de Criminalité (SPC) – années 2000-2007.

Il s'agit des statistiques policières de criminalité pour la période 2000-2007 produites à l'aide de l'application « datawarehouse ».

On constate une diminution du nombre total de délits.

Au niveau des catégories d'infractions, une augmentation est enregistrée dans les catégories relatives aux infractions contre l'environnement, à l'intégrité physique et aux lois spéciales.

Au niveau de l'aperçu des figures criminelles, nous avons une confirmation des tendances observées dans les autres sources statistiques, à savoir :

- Une diminution sensible des vols habitations avec cependant une certaine stabilisation les trois dernières années après la diminution spectaculaire enregistrée en 2004.
- En matière de criminalité violente, les VMA sont en légère augmentation mais nous constatons depuis plusieurs années un déplacement de ce type de criminalité vers des cibles plus vulnérables que sont les commerces de proximité.  
A noter les excellents résultats obtenus dans les domaines des Home et carjacking, des attaques sur facteurs et bureaux de postes, ainsi que des faits commis à l'égard des institutions bancaires et grandes surfaces.
- Les vols dans véhicules sont en augmentation sensible.
- Les violences intrafamiliales sont en nette augmentation avec toute la difficulté d'interprétation due à la définition très large donnée à cette notion de VIF.

Voir Statistiques Policières de Criminalité 2000 - 2007 – **Annexe A5.**

### 2.3.1.4 Image Policière Arrondissementale de Sécurité (IPAS).

L'IPAS, l'Image policière Arrondissementale de Sécurité réalisée par l'analyste stratégique du DCA Namur et basée sur la même méthode que l'IPNS, avec une légère variation au niveau de la pondération des critères, nous donne pour les 6 zones de polices de l'arrondissement les résultats suivants :

ZP 1	Namur
ZP 2	Samsom
ZP 3	Jemeppe
ZP 4	Sameu
ZP 5	Les Arches
ZP 6	Orneau

	ZP 1	ZP 2	ZP 3	ZP 4	ZP 5	ZP 6
<b>Violences familiales</b>	3	2	2	2	2	2
<b>Violences non familiales</b>	1	1	1	1	1	1
<b>TEH – exploitation économique</b>	8	8	7	5	7	5
<b>Cambriolages habitations</b>	5	4	5	3	3	4
<b>Production et commerce de drogues</b>	2	6	4	6	4	6
<b>TEH – exploitation sexuelle</b>	6	5	6	4	6	8
<b>Immigration illégale et TEH</b>	4	3	3	7	5	3
<b>Faits de moeurs</b>	7	7	8	8	8	10
<b>Vols de véhicules</b>	10	11	11	10	9	7
<b>Blanchiment</b>	9	12	10	13	14	9
<b>Cambriolages (entreprises et commerces)</b>	11	14	13	15	11	12
<b>Armes – production et trafic</b>	15	9	9	11	16	15
<b>Environnement</b>	12	15	12	9	15	11
<b>Corruption</b>				21	21	21
<b>Vols ou extorsions à main armée</b>	14	17	17	16	10	13
<b>Contrefaçon</b>	13	18		14		
<b>Autres vols avec violences</b>	16	16	19	20	13	18
<b>Vols dans et sur véhicule</b>	17	20	18	19	19	20
<b>Destruction - vandalisme</b>	19	19	14	18	12	17

Les résultats sont comparables à ceux obtenus par l'IPNS, avec parfois une modification dans l'ordre de classement, ce qui est cohérent et atteste de la fiabilité de la méthode.

En ce qui nous concerne, la même remarque que celle émise pour l'IPNS est d'actualité, à savoir que nous ne retrouvons pas nos phénomènes majeurs, tels les vols dans véhicule et le vandalisme.

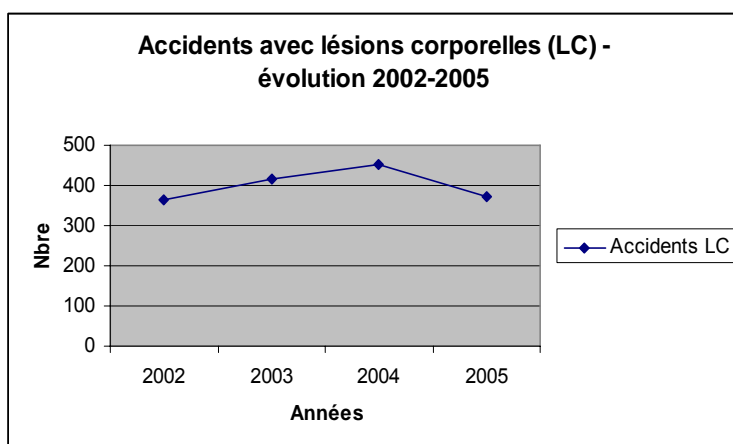
Voir IPAS 2007 en annexe **A6**.

### 2.3.1.5 Les accidents de roulage avec lésions corporelles en province de Namur – évolution 2002-2005.

Cette étude réalisée par le DCA Namur s'inscrit dans la continuité de celle réalisée pour la période 1993-2002 et dont les résultats figuraient comme données objectives dans le PZS 2005-2008.

Pour la période 2002-2005, les résultats pour l'arrondissement judiciaire de Namur sont les suivants (source DGS/DSB/Trafic).

	2002	2003	2004	2005
NA.L1	366	415	452	371
NA.L2	157	195	183	114
NA.L3	58	81	70	60
NA.L4	92	119	182	168
NA.L5	147	167	191	183
NA.L6	109	180	186	163



Sur base de cette analyse et des résultats enregistrés pour la période 2005-2008, il semble que la nette diminution enregistrée en 2005 se soit confirmée par la suite. Pour une analyse spatio – temporelle détaillée, voir le document en annexe.

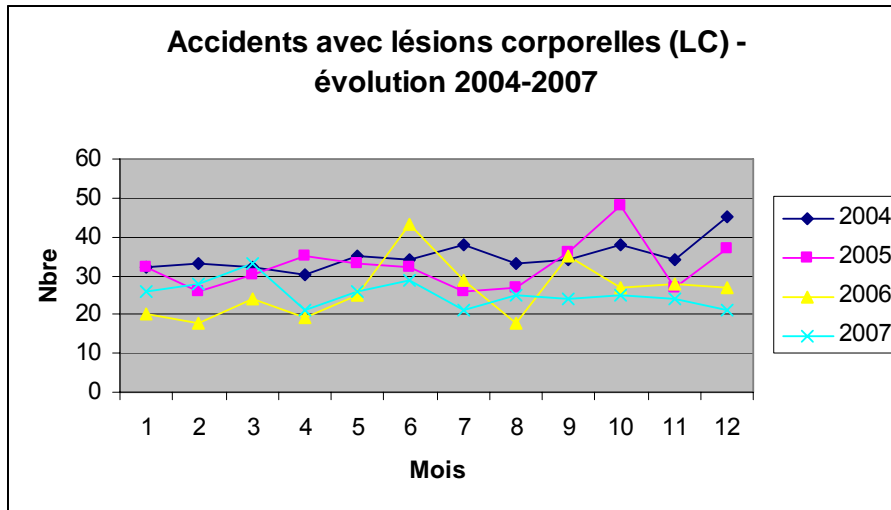
Voir en annexe **A 7**: évolution des accidents de roulage avec lésions corporelles pour la période 2002-2005 par M JACOBS – DCA Namur.



### 2.3.1.6 Accidents avec lésions corporelles : situation par zone pour la période 2004-2007 (DCA Namur – analyste stratégique).

Accidents avec lésions corporelles : 2004-2007				
	2004	2005	2006	2007
Zone de Namur	418	389	313	303

Source : ISLP.



On peut remarquer une diminution constante du nombre de sinistres depuis 2004. Cette remarque peut être généralisée à tout l'arrondissement judiciaire, avec une exception pour l'année 2007 (hausse de 3 %).

Voir analyse détaillée en annexe **A 8**.

### 2.3.1.7 Baromètre de la sécurité routière – Rapport annuel 2007 ZP NAMUR.

Ce baromètre de la sécurité routière confirme les résultats enregistrés au niveau local, à savoir :

- Une diminution sensible du nombre d'accidents avec LC et une diminution du nombre de blessés.
- Au niveau de l'analyse spatio-temporelle, il est difficile de tirer des enseignements, à l'exception du constat que les mois d'hiver (janvier-février) enregistrent une augmentation sensible du nombre d'accidents.
- Au niveau des circonstances, le facteur conduite sous influence (alcool) est mis en évidence de même que la catégorie des jeunes conducteurs masculins.
- Au niveau des victimes, outre les conducteurs et passagers, ce sont les piétons et cyclomotoristes qui paient le plus lourd tribut.

Voir analyse détaillée en annexe **A 9**.

## 2.3.2. Données subjectives

### 2.3.2.1 Moniteur de Sécurité 2006 (MS).

Le moniteur de sécurité est une enquête réalisée tous les deux ans auprès de la population afin de mieux cerner l'avis des citoyens :

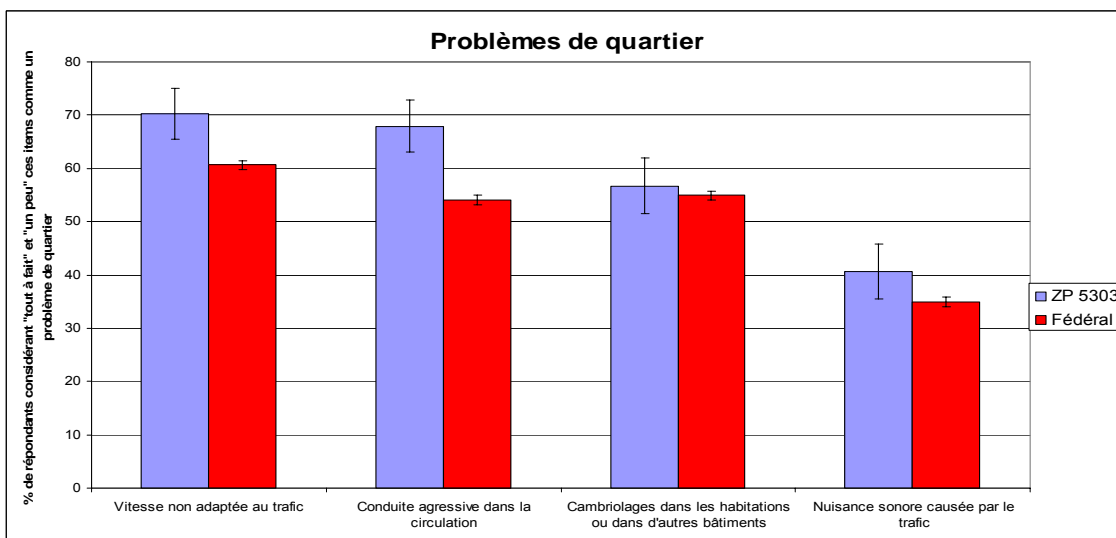
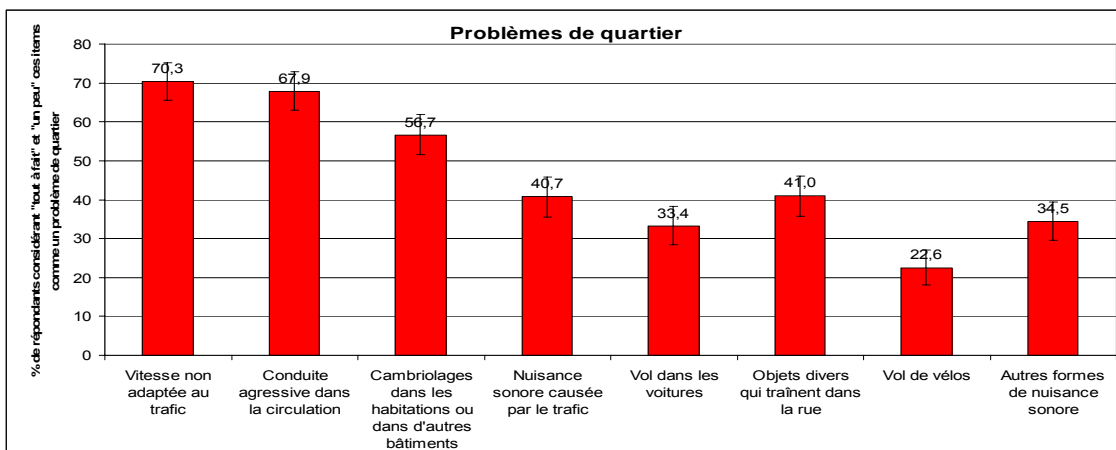
- en matière de **sécurité**.
- en matière de **victimisation**.
- au niveau de la **déclaration** des délits par les victimes.
- sur le **fonctionnement** des services de police.

Il s'agit d'une enquête téléphonique standardisée (questionnaire).

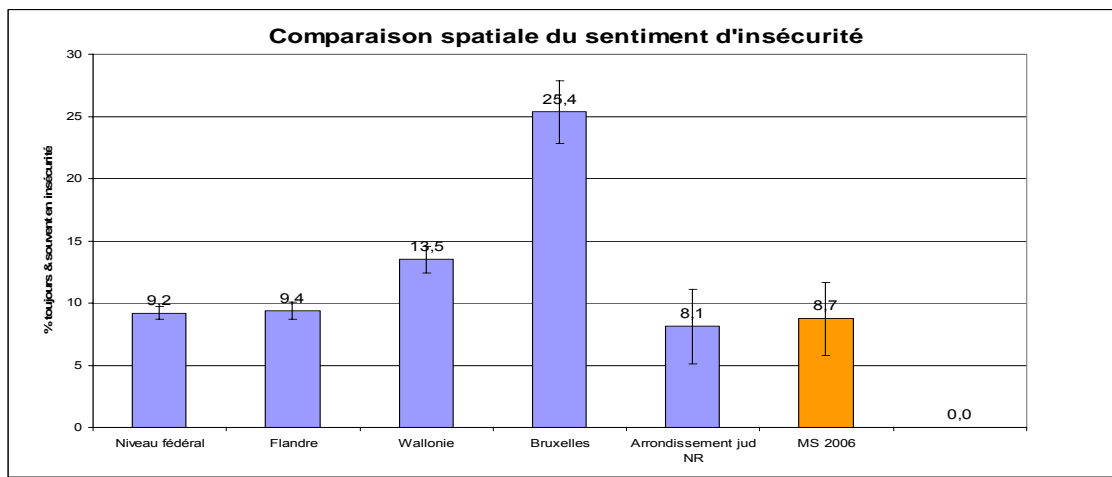
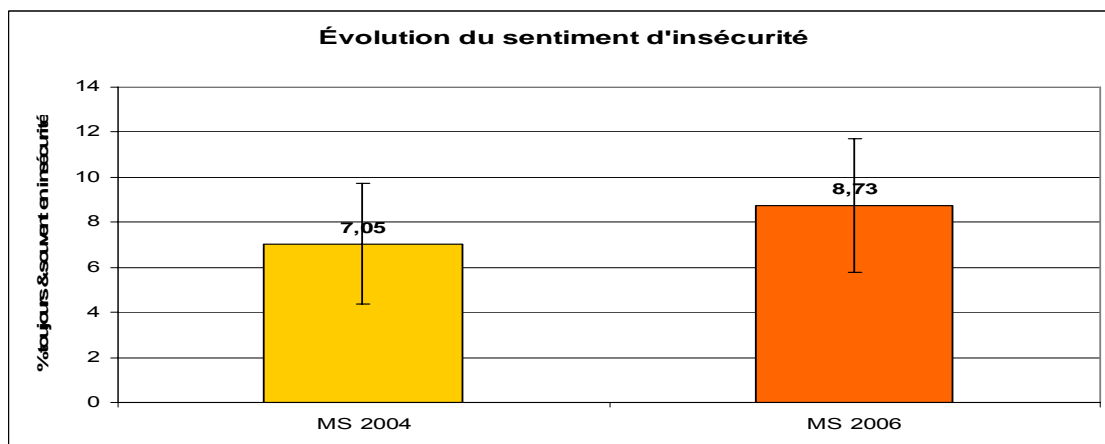
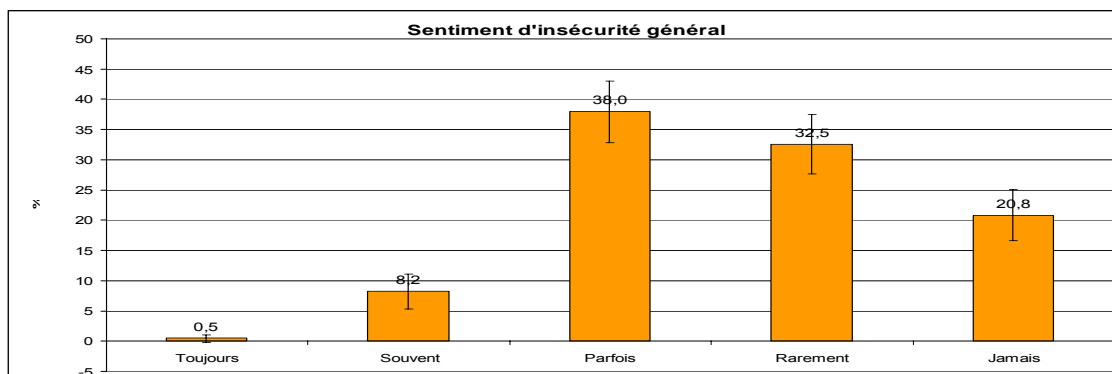
Echantillonnage : 350 enquêtes pour Namur.

### Résultats ZP NAMUR (5303) :

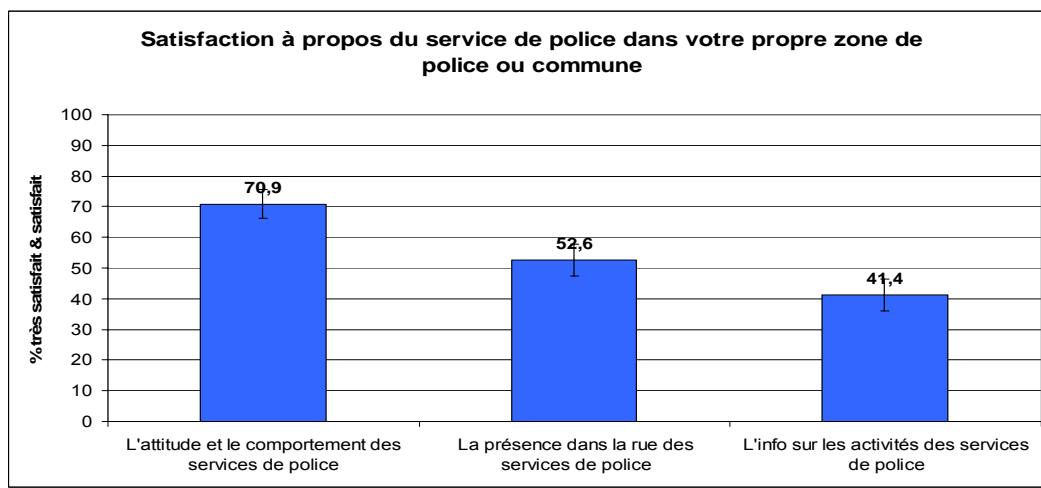
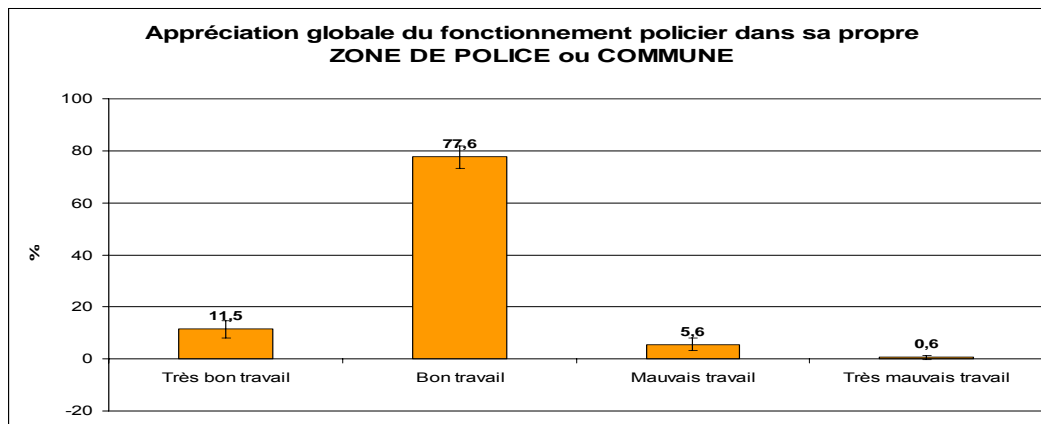
#### PROBLEMES DE QUARTIER :



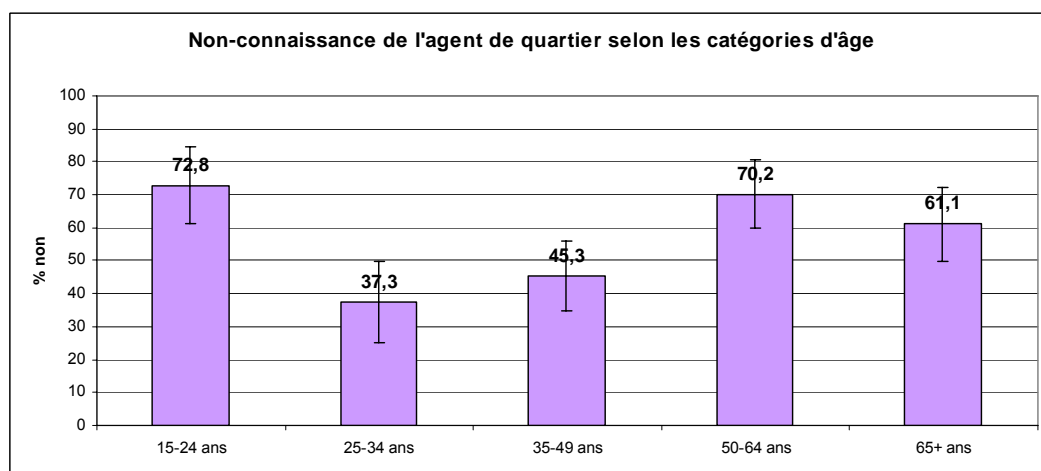
SENTIMENT D'INSECURITE :



FONCTIONNEMENT POLICIER :



AGENTS DE QUARTIER :



Pour une présentation détaillée des résultats du MB de sécurité 2006, nous renvoyons au rapport du Conseil zonal de sécurité du 16.05.2007.

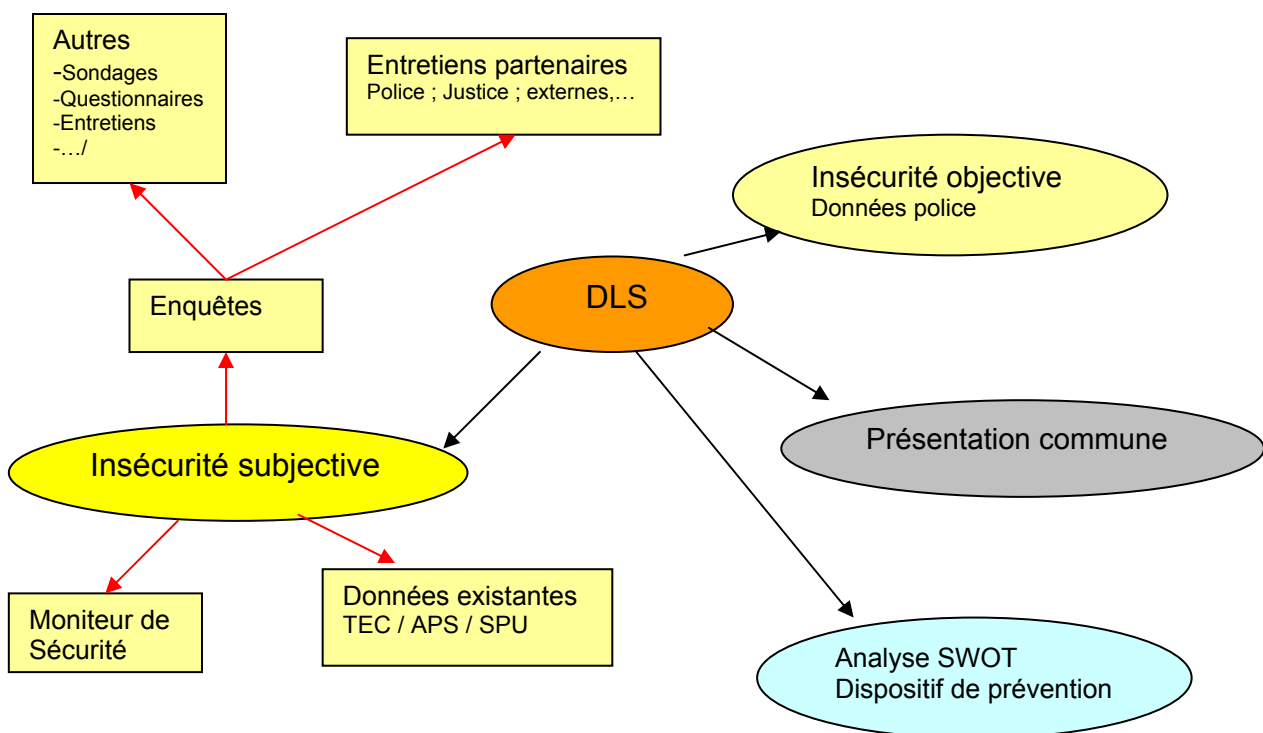
Voir en annexe **A10** : rapport sur les résultats du MS 2006.

### 2.3.2.2 DLS – Diagnostic Local de sécurité.

Dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, la ville a réalisé un Diagnostic Local de Sécurité (DLS) dont l'objectif général est de dresser un **portrait de l'insécurité**, notamment par l'identification des attentes de la population.

La conception de la démarche s'est articulée autour de 4 axes :

- Présentation de la commune (contexte).
- Analyse SWOT (forces et faiblesses du dispositif de prévention).
- Insécurité objective.
- Insécurité subjective.



A noter la création d'un comité de rédaction du DLS au sein duquel figurait notamment le fonctionnaire de prévention de la ville, des représentants des services des Affaires sociales, de la Prévention urbaine et un représentant de la zone de police.

Pour les résultats relatifs à l'insécurité **objective**, voir DLS p 41-44.

Pour l'insécurité **subjective**, il a été procédé à :

- Des enquêtes par entretiens auprès des partenaires
- Un sondage en rue auprès des adultes (APS).
- Un sondage en rue auprès des jeunes (APS).
- Enquête par questionnaire auprès des écoles.
- Enquêtes par entretiens dans les quartiers.
- Données collectées par les agents d'ambiance du TEC.
- Enquête IPSOS sur la sécurité des indépendants.

Après analyse, une liste de phénomènes a été établie en fonction de leur fréquence d'apparition et des besoins humains et financiers nécessaires à la mise en place d'une politique de prévention efficace.

Ensuite un tableau reprenant par type de phénomènes les partenaires concernés a été établi, renforçant encore l'idée de la nécessité d'une approche intégrée et pluridisciplinaire.

DLS 2007 – Phénomènes retenus.
Sécurité routière.
Conflits de voisinage (violences non familiale).
Vandalisme
Délabrement d'infrastructures publiques et privées
Chiens dangereux
Racisme (TEH).
Assuétudes
Propreté publique (Environnement).
Violences intrafamiliales
Violences dans les transports en commun (violences non familiale).
Non respect de l'autorité (violences non familiale).
Attroupements
Conflits locataires - propriétaires

Pour les résultats détaillés et commentaires, voir DLS p 37.

Voir annexe A11 : Ville de Namur - DLS 2007.

## 2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes :

Parties prenantes	Objectifs - Priorités	Facteurs critiques de succès
<b>PNS 2007-2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Violences graves.</li> <li>-Délits contre la propriété et itinérants.</li> <li>-Criminalité économique et financière grave.</li> <li>-Drogues.</li> <li>-Criminalité informatique grave.</li> <li>-Environnement (déchets).</li> <li>-Terrorisme.</li> <li>-Traite et trafic des êtres humains.</li> <li>-Criminalité des jeunes.</li> <li>-Criminalité sur la route.</li> <li>-Nuisances et criminalité de rue.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Prise en compte des priorités au niveau local et traduction de celles-ci en fonction des spécificités locales.</li> <li>-Fonctionnement policier intégré.</li> <li>-Communication.</li> <li>-Gestion optimale de l'information.</li> <li>.../</li> </ul>
<b>Autorités - Parquet</b>	<p>En matière judiciaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Criminalité itinérante</li> <li>• TEH</li> <li>• Blanchiment</li> <li>• Stupéfiants</li> <li>• VIF(violences intrafamiliales)</li> </ul> <p>En matière de roulage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accidents avec LC et intoxication.</li> <li>• Accidents avec LC et DF</li> <li>• Conduite sous influence.</li> <li>• Vitesse excessive</li> <li>• ... /</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Collaboration effective avec les partenaires policiers.</li> <li>-Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation de la politique (magistrats de références).</li> <li>-Communication (Transparence).</li> <li>... /</li> </ul>
<b>Autorité Administrative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Criminalité contre les biens.</li> <li>-La sécurité routière sous toutes ses formes et notamment aux abords des écoles.</li> <li>-Lutte contre les incivilités (environnement).</li> <li>-Lutte contre la criminalité de rue.</li> <li>-L'amélioration de la qualité de vie et du sentiment de sécurité.</li> <li>-Utilisation rationnelle et optimale des moyens disponibles (humains, matériels et financiers).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Collaboration effective de la zone de police et des autres partenaires externes.</li> <li>-Politique de transparence (rendre compte).</li> <li>-Communication (échange).</li> <li>-Partenariat</li> <li>.../</li> </ul>
<b>Police fédérale (PJF)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Lutte contre la criminalité itinérante et organisée.</li> <li>-La traite des êtres humains et l'immigration illégale organisée.</li> <li>-La lutte contre le blanchiment.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Collaboration effective des zones de police, du parquet et des autres partenaires.</li> <li>-Echange d'information (transparence).</li> <li>-Partenariat.</li> <li>.../</li> </ul>

Pour la confrontation des objectifs, il y a lieu de se référer au point 3.2.1.

Pour la politique criminelle du Parquet, il y a lieu de se référer à l'annexe **A 23**.

## 2.5. Déploiement du corps de police

### 2.5.1. Capacité en personnel

#### CADRE OPÉRATIONNEL :

Effectif minimal (AR / 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre CP/INPP/INP/AGP	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible*	Date de l'enregistrement des données
358	17/81/248/12 (1)	25/06/2007(2)	17/81/228/16	16/78/223/14 (3)	01/07/2008

(\*) Une fois déduites les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, détachements, participation au CIA, CIC, ...

(1) : répartition suivante : Officier / Cadre moyen / Cadre de base / Agents de police.

(2) : la dernière modification de cadre avait pour objectif de réduire le nombre d'agents de police de 16 à 12 unités, compte tenu des difficultés récurrentes de recrutement et du caractère transitoire de ce type de personnel, et parallèlement d'augmenter le cadre de base de 242 à 248 unités. Cette opération ne pourra se faire que progressivement en fonction de la réussite des candidats AINP.

(3) : sont inclus dans le cadre moyen 10 CP « Vésale ».

- les trois INPP indisponibles sont des détachements (CIA / CIC).

- le cadre de base a connu de nombreux départs au 01/07/2008, notamment suite à la fin de formation de 11 candidats AINPP. Ces départs seront compensés dans le cadre de la mobilité 2008-02 (ouverture de 20 places d'INP).

#### CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE :

Effectif minimal (AR 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible*	Date de l'enregistrement des données
	4/3/17/23 (1)	25/06/2007 (2)	4/4/17/23	4/4/17/23 (3)	01/07/2008

(\*) Une fois déduites les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, ...

(1) : répartition suivante : Niveau A / Niveau B / Niveau C / Niveau D.

(2) : la dernière modification de cadre avait pour objectif d'augmenter le cadre calog afin de permettre l'intégration des militaires (3) transférés à la zone de police et de prévoir à moyen terme l'intégration du personnel recruté (4) dans le cadre des conventions de sécurité routière.

(3) : le niveau B excédentaire par rapport au cadre est une secrétaire de direction engagée sur base du personnel à temps partiel.



## PROCESSUS DE CALOGISATION :

Dans le cadre de la circulaire du 01/12/2006 relative à l'allègement et à la simplification de certaines tâches administratives de la police locale, un plan de « calogisation » pour la période 2007- 2010 a été rédigé et soumis à l'autorité administrative.

Voir document complet en annexe **A 12**.

### Commentaires :

Concernant la norme fixée par la circulaire pour le cadre calog, à savoir 16 % du cadre opérationnel, nous sommes actuellement (01/07/2008) à 13.4 %, soit 48 calog pour un cadre opérationnel de 358 unités.

A noter que le cadre administratif et logistique est passé de 40 à 47 unités suite à une extension de cadre du 25/06/2007.

L'application stricte du plan à étapes 2007-2010 devrait nous permettre d'arriver à 53/358 unités, soit un taux de 15 % mais il faut se poser la question de savoir si cette augmentation n'aura pas pour corollaire une diminution du cadre opérationnel.

En effet, l'augmentation du cadre administratif et logistique est majoritairement le résultat de la « calogisation » de personnel du cadre opérationnel et il est peu probable que la zone soit à même financièrement d'augmenter le cadre calog tout en maintenant le cadre opérationnel à la norme prévue.

Au niveau de l'analyse des tâches administratives (annexes de la circulaire), nous renvoyons au document en annexe en attirant l'attention sur quelques points :

- La « **zone grise** » dont fait état la circulaire, à savoir la possibilité pour le chef de corps de maintenir du personnel opérationnel pour des missions à caractère administratif est une notion particulièrement sensible pour nous car elle est pleinement d'application en matière d'accueil physique (pour l'implantation centrale uniquement), d'accueil téléphonique (choix de garder un dispatching local avec des « call-takers » opérationnels dans le cadre de l'implémentation du nouveau système de communication ASTRID) et dans d'autres services de gestion et d'appui.
- La « calogisation » de personnel opérationnel est actuellement à l'arrêt dans l'attente des dispositions légales organisant le passage d'un cadre à l'autre.
- En matière de collaboration avec les huissiers de justice, un protocole d'accord a été passé au niveau local avec le « syndic » des huissiers de justice de l'arrondissement (confirmation du protocole cadre élaboré au niveau fédéral moyennant quelques aménagements).
- En matière d'allègement et de simplification des tâches afférentes aux missions judiciaires, la situation évolue lentement mais il faut tout de même mentionner la désignation d'un magistrat de référence en cette matière ainsi que l'élaboration, non encore finalisée, d'une circulaire du parquet.

A noter que la mise en œuvre progressive du TPA judiciaire entraîne une charge de travail considérable pour la zone de police.

En ce qui concerne l'exécution du plan à étapes proprement dit, les objectifs 2007 ont été réalisés, à savoir :

- Extension du cadre calog de 40 à 47 unités.
- Modification du cadre opérationnel avec une diminution de 18 à 12 agents de police avec en parallèle une augmentation de 242 à 248 inspecteurs.

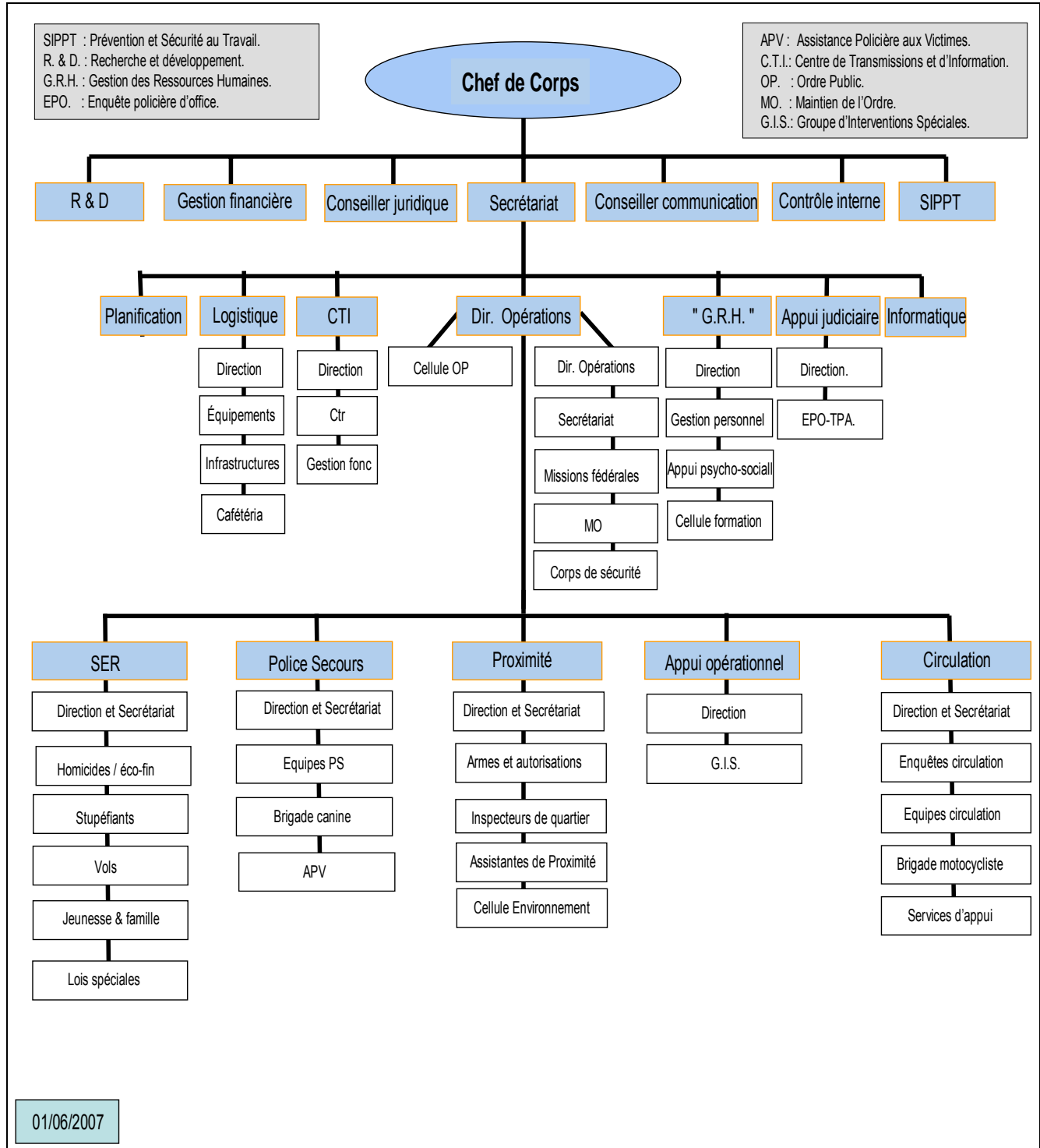
- La reprise par la RUE (régie urbaine de l'équipement) de la gestion des horodateurs et des cartes riverains sera effective au 01/08/2008.
- Une analyste stratégique a été recrutée en juillet 2007.
- Remplacement d'un INP du service logistique ( pension) par un calog et parallèlement recrutement d'un INP opérationnel.
- Réaffectation opérationnelle de l'INPP affecté au service armes et autorisations.

Concernant les perspectives 2008, la situation est plus délicate, d'une part suite à la modification de la convention de sécurité routière et d'autre part pour le personnel détaché à la ville de Namur (cadre en voie d'extinction).

Comme prévu par la circulaire du 01/12/2006, la zone fera rapport annuellement de l'exécution du plan 2007-2010.

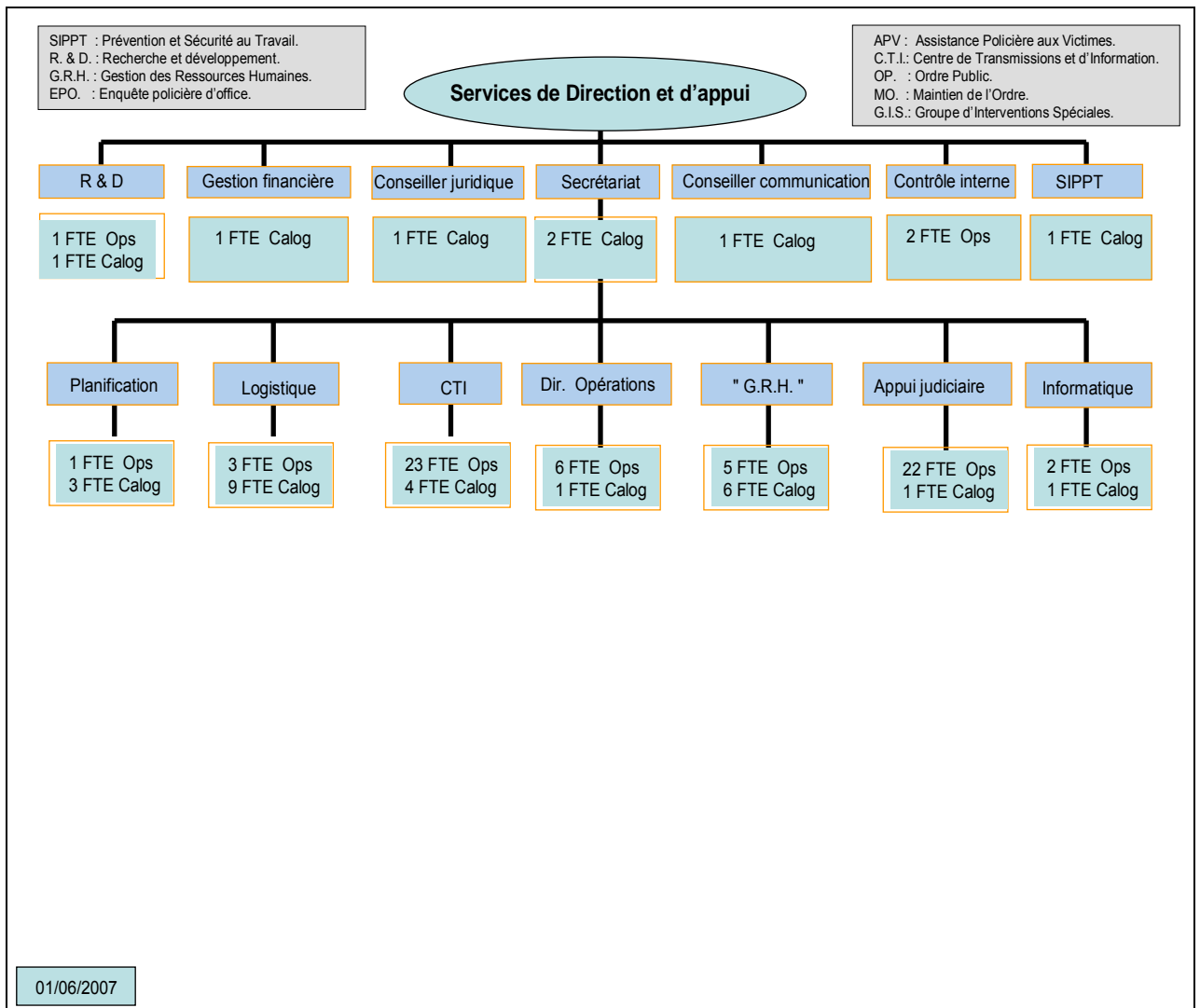
## 2.5.2. Organigramme

### 2.5.2.1 : Organigramme général de la zone.

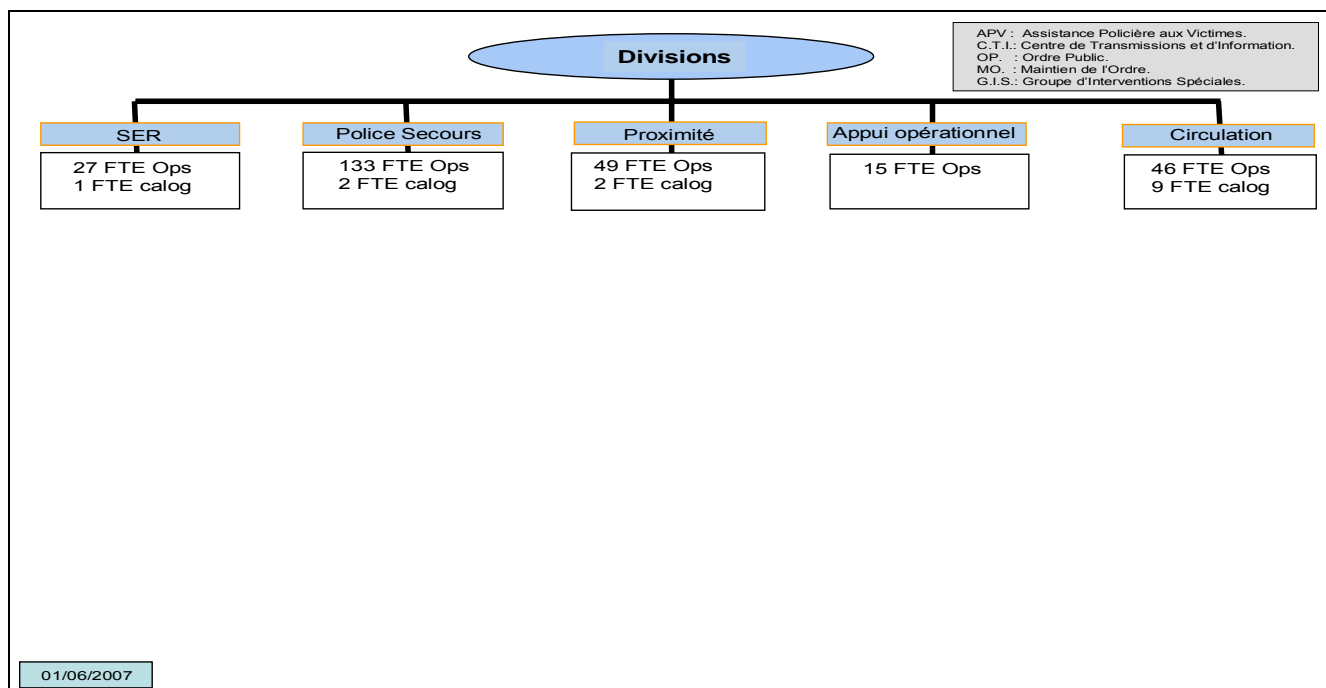


Voir organigramme de la zone en annexe **A13**.

2.5.2.2 : Organigramme services de direction et d'appui (FTE).



## 2.5.2.3 : Organigramme divisions (FTE).



## 2.5.2.4 : Capacité (FTE) au 01/07/2008 - synthèse.

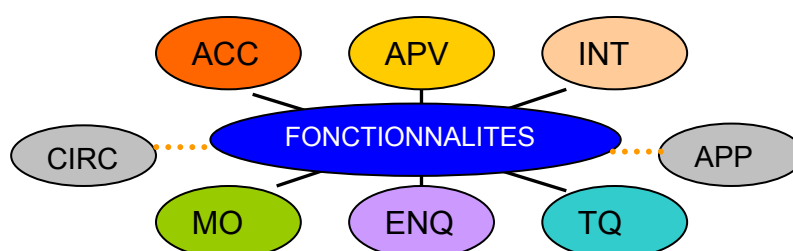
	CDP	CP	INPP	INP	AP	CALOG	ACS	TOTAL
Direction	1							1
Planification		1				3		4
Conseiller Juridique						1		1
Contrôle Interne		1	1					2
Secrétariat						2		2
Conseiller Communication						1		1
Gestion financière						1		1
SIPPT						1		1
Recherche / Développement		1				1		2
Logistique		1	1	1		7	2	12
Direction des Opérations		4	2			1		7
Informatique				2		1		3
Gestion Ressources Humaines			2	3		6		11
Appui Judiciaire		3	1	18		1		23
CTI/ Gestion fonctionnelle		1	10	12		4		27
Assistance Policière aux Victimes			12					12
Police Secours	1	5	20	99		2		127
Groupe d'interventions Spéciales			2	13				15
Service Enquêtes et Recherches		2	8	17		1		28
Proximité		3	5	35	1	2		46
Circulation	1	2	4	25	12	7	2	53
Formation					2			2
Détachés			3	1	1	2		7
Autres				2				2
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>71</b>	<b>228</b>	<b>16</b>	<b>44</b>	<b>4</b>	<b>390</b>

## 2.6. Image du service policier et de son fonctionnement

### 2.6.1. La mise en œuvre du service policier à la population

#### NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT

**Remarque préalable :** la structure organisationnelle mise en place se fonde évidemment sur la circulaire PLP 10 du 09/10/2001 qui traite des normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à garantir un service minimum équivalent à la population mais dès le départ nous avons décidé de créer une fonctionnalité circulation distincte du maintien de l'ordre et nous avons prévu également une fonctionnalité « APPUI » regroupant tous les services de direction et d'appui.



### TRAVAIL DE QUARTIER

Date enregistrement des données	Nombre d'habitants	Nombre d'inspecteurs de quartier selon la norme	Nombre réel d'inspecteurs de quartier en fonction	Nombre de postes de police	Capacité sur base annuelle
01/07/2008	107 653	27	32 (1)	2	32 FTE 48640 hrs (2) 90% => 43776 hrs.

NORME: 1 agent de quartier pour 4000 habitants

Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons : **PA**

**(1)** : 32 représente le nombre réel d'inspecteurs de proximité sur le terrain et ne tient pas compte de l'encadrement (3 INPP, avec pour chacun la supervision d'une zone géographique), de la direction (2 CP) et de la cellule environnement (2 INPP / 3 INP / 1 AGP).

**(2)** : Il faut signaler que les inspecteurs de quartier ont été déchargés d'un maximum de tâches administratives, notamment par le service appui judiciaire (TPA/EPO) en vue de permettre une présence maximale sur le terrain.

De manière ponctuelle, les inspecteurs de quartier fournissent un appui en matière de transfèrements ou à l'occasion de certains services d'ordre.

On peut estimer leur temps de présence sur le quartier à 860 %.

La norme prévue par l'AR du 20/12/2007 portant modification de l'AR du 30.03.2001 portant la position juridique du personnel des services de police, à savoir 20 heures de prestations de week-end ou jours fériés dont 14 heures de travail de quartier est respectée.

**PA : pas d'application**

## ACCUEIL

Date enregistrement des données	Nombre de communes composant la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours semaine	Week-end/ fériés	
01/07/2008	1	2	24	24	6 FTE 8736 heures
<p>NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique</p> <p>Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons : <b>PA</b></p> <p>Il faut signaler qu'en ce qui concerne le point d'accueil central, soit l'hôtel de police Place du Théâtre, l'accueil est assuré en permanence par du personnel opérationnel.</p> <p>En ce qui concerne notre second point d'accueil, à savoir le commissariat Hastedon, il est accessible 45 heures par semaine (08.00-17.00 du lundi au vendredi) et l'accueil y est assuré par du personnel calog.</p> <p><b>PA : pas d'application</b></p>					

## INTERVENTION ET SURVEILLANCE GENERALE

Date enregistrement des données	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Heures de mise en œuvre	Nombre	Heures de mise en œuvre	
01/07/2008	4	96 heures => Pauses 07/15-15/22-22/07	1	17	54 FTE 82490 heures
<p>NORME: 1 équipe 24h/24h + 1 équipe de pointe 84h/semaine</p> <p>Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons : <b>PA</b></p> <p>Pour les équipes d'intervention, il s'agit de quatre équipes en permanence, 24/24 heures et ce 365 jours par an.</p> <p>Pour les équipes de pointe, il s'agit d'une moyenne (17 heures par jour toute l'année), compte tenu du fait que la présence est renforcée en week-end par rapport au reste de la semaine.</p> <p><b>PA : pas d'application</b></p>					

## ASSISTANCE AUX VICTIMES

Date enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (oui / non)	Description du système de rappel permanent (cochez le système en application dans la zone)		Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres zones et/ou Police fédérale	
01/07/2008	OUI	X		8 FTE 12160 heures

NORME: 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres zones)

Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons : **PA**

Il faut noter que la zone dispose en fait de 12 INPP-AP dont 8 assurent l'accueil aux victimes au sein du service intervention.

Les autres sont affectées à la division Proximité.

**PA : pas d'application**

## RECHERCHE ET ENQUÊTE LOCALES

Date enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité "recherche" annuelle
			Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité "flexible" pour la recherche et l'enquête	
			Nombre FTE's ops	Nombre de FTE's ou d'heures	
01/07/2008	405	358	27	3360 heures 2.2 FTE	44400 heures 29 FTE

NORME: 10% de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global  $\geq$  230, pour les autres corps, 7% de l'effectif opérationnel avec minimum 1 équipe de 2 pour les jours de semaine

Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons :

Tout d'abord, il faut signaler que le service vient de connaître trois départs (un décès, une pension et une mobilité) dans le courant du second semestre 2007 et que ces départs vont être compensés lors du prochain cycle de mobilité (2008-02).

L'effectif réel sera donc de 28 unités, soit 8.0 % de l'effectif opérationnel de la zone (30 unités si l'on prend en compte la capacité flexible).

La structure spécialisée mise en place garantit au personnel une affectation « full time » au service enquête et ce n'est que de manière exceptionnelle qu'il est fait appel à ce type de personnel dans le cadre d'autres missions (maintien de l'ordre).

De manière récurrente, du personnel du service intervention est affecté au SER, durant les semaines de réserve (prestation 08.00-16.00), ce qui garantit un apport de deux unités en moyenne pour tous les jours ouvrables, excepté la période de congé annuel de vacances.

En outre, d'autres membres du personnel participent à cette fonction enquête et recherches, que ce soit par le traitement de dossiers, la collecte d'information ou l'appui au SER (équipes d'intervention, inspecteurs de quartier, assistantes de police, équipes du GIS, le service appui judiciaire TPA-EPO,...), mais cette capacité mise au service de la fonctionnalité enquêtes et recherches est très difficilement quantifiable alors qu'elle est néanmoins bien réelle.

**PA : pas d'application**



## MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

Système de permanence : Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)	OPA	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	
				Non
Date enregistrement des données	OPJ	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	
				Non
01/07/2008				
NORME : 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence				
Si la permanence n'est pas garantie, formulez-en les raisons : <b>PA</b>				
<p>La structure garantit un OPJ en permanence.</p> <p>En ce qui concerne l'OPA, un rôle de garde au sein du cadre officier de la zone garantit une disponibilité permanente.</p> <p>Pour assurer les missions de maintien de l'ordre (local et régional) ainsi que les missions fédérales (transfèrements, hycap,...), la zone a mis en place une direction des opérations comprenant outre le directeur des opérations (Dirops), une cellule OP, un service missions fédérales et un secrétariat.</p> <p>A noter l'existence d'un corps de sécurité dépendant du ministère de la Justice et comprenant 9 agents affectés à des missions de transfèrements et de police des cours et tribunaux.</p>				
<b>PA : pas d'application</b>				

## AUTRES SERVICES OPERATIONNELS

### Division Circulation :

Il s'agit d'une entité indépendante avec une capacité de 55 unités mise en place pour répondre à toutes les missions dans le domaine de la sécurité routière.  
Pour le détail de la structure, voir organigramme général p 34-36.

#### Capacité :

Date d'enregistrement des données	Opérationnel AGP/INP/INPP/CDP-CP	Calog A/B/C/D	Capacité annuelle
01/07/2008	15/24/4/3	0/0/7/2	82.080 heures

### CTI – Centre de Transmission et d'Information :

Il s'agit d'une structure qui découle du choix stratégique de garder un dispatching propre dans le cadre du fonctionnement « ASTRID ».

Cette structure comprend le Ctr (centre de transmissions) et le service de gestion fonctionnelle.

Pour le détail de la structure, voir organigramme général p 34-36.

#### Capacité :

Date d'enregistrement des données	Opérationnel INP/INPP/CDP-CP	Calog A/B/C/D	Capacité annuelle
01/07/2008	12/10/1	0/0/1/3	41.040 heures

### GIS– Groupe d'Interventions spéciales :

Il s'agit d'un service d'intervention spécialisé qui compte 16 unités avec une mission d'appui spécialisé ainsi que diverses missions de surveillance et de sécurisation.

Ce personnel bénéficie d'une formation spécifique et de moyens particuliers.

Pour le détail de la structure, voir organigramme général p 34-36.

#### Capacité :

Date d'enregistrement des données	Opérationnel INP/INPP/CDP-CP	Calog A/B/C/D	Capacité annuelle
01/07/2008	13/2/1	0/0/0/0	22.800 heures

A côté des services opérationnels, la structure de la zone comprend toute une série de services de direction et d'appui qui, chacun dans leur sphère propre contribuent au bon fonctionnement de l'organisation.

Contrôle Interne	Gestion financière
Planification	Conseiller SIPPT
Recherche et développement	Appui judiciaire (TPA-EPO)
Conseiller juridique	Logistique
Gestion des ressources humaines	Informatique
Conseiller en communication	Secrétariats

Pour le détail de la structure, voir organigramme général p 34-36.

## MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL

### Missions fédérales – Transfèvements (MFO-1).

#### Transfèvements (1)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Transfèvements	18451 12 FTE	19837 13 FTE	20577 13.5 FTE	19198 13 FTE	19801 13 FTE	19189 12.6 FTE

(1) FTE : 1520 heures par an.

#### Transfèvements : répartition territoriale et physique :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Mineurs zone	290	139	77	157	227	280
Mineurs hors zone	1697	2195	2136	2484	2032	1705
Majeurs zone	6742	7272	8188	7298	9816	11596
Majeurs hors zone	9722	10231	10086	9259	7726	5608

(1) : les heures de permanence palais (4670 heures pour 2007) sont comptabilisées dans les transfèvements Majeurs zone.

#### Corps de sécurité :

Depuis le 01/01/2004, la zone de Namur dispose d'un corps de sécurité dont le personnel dépend du Ministère de la Justice et est utilisé dans le cadre des missions de transfèvements.

Ce corps est actuellement constitué de neuf agents et devrait passer à 10 unités début 2009.

Il faut bien entendu tenir compte des prestations de ce personnel et les soustraire de la capacité annuelle mise en œuvre dans le cadre des transfèvements de détenus.

	2004	2005	2006	2007
<b>Transfèvements</b>	<b>20577</b>	<b>19198</b>	<b>19801</b>	<b>19189</b>
Corps de sécurité	3062 14.8 %	7107 37%	7920 40%	7614 39.6 %
Personnel ZP Namur	17515	12091	11881	11575

Voir Annexe **A2** (Rapport annuel d'activités 2007) page 93.

## Missions fédérales – Hycap (MFO-2 bis).

### Capacité hypothéquée

Pour rappel, « l'Hycap » est une réserve de capacité que chaque zone de police doit être capable de mettre à disposition du fédéral pour différents services d'ordre.

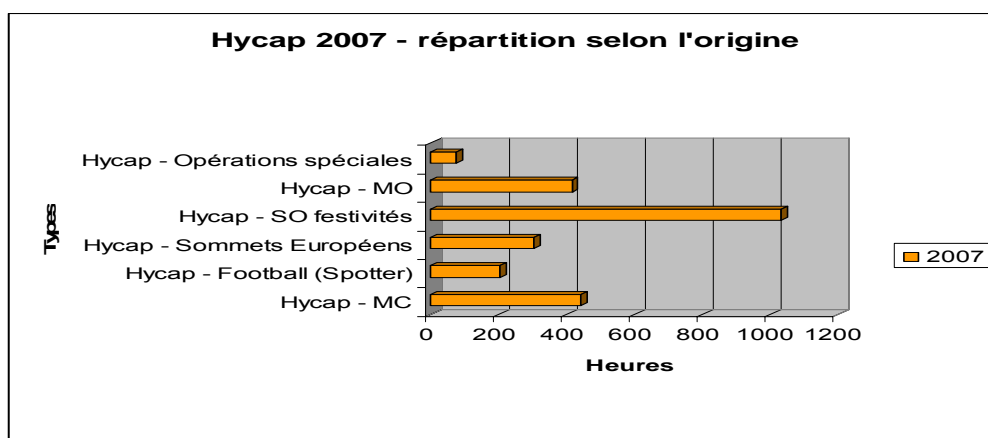
Cette capacité est gérée par le Directeur Coordinateur Administratif de la Police Fédérale (Dirco) qui dispose à cet effet d'un quota pour les 6 zones de l'arrondissement.

**Rem :** la norme est passée de 9186 heures à 11483 heures (MFO-2bis) et est à présent de 9740 heures.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Capacité Hypothéquée</b>	7113	3998	2589	3428	4105	2521

Arrondissement NAMUR	CREDIT	DEBIT	%
ZP 1 - NAMUR	9740	2455	25
ZP 2 - SAMSOM	2134	778	36
ZP 3 - JEMEPPE	985	385	39
ZP 4 – SAMBRE-MEUSE	1833	415	23
ZP 5 – LES ARCHES	2435	969	40
ZP 6 – ORNEAU-MEHAIGNE	1997	819	41
<b>TOTAL arrondissement</b>	<b>19124</b>	<b>5821</b>	<b>30 %</b>

(1) : chiffres SCA au 31.12.2007.



Voir **Annexe A2** (Rapport annuel d'activités 2007) page 96.

## Missions fédérales – Opérations FIPA.

Pour l'année 2007, la zone a participé à trois opérations FIPA pour un total de +- 550 heures.

- 05/03/2007 : vols garages.
- 21/04/2007 : contrôle routier et stupéfiants.
- 15/12/2007 : conduite sous influence et criminalité contre les personnes et les biens.

## Missions fédérales – CIC.

Depuis 2002, du personnel de la zone est détaché au CIC de la police fédérale à Erpent. Au 01/07/2008, deux INPP font l'objet d'un détachement structurel.

### **Missions fédérales – Information (MFO-3).**

Création au sein de la zone d'un service spécifique dénommé gestion fonctionnelle et rattaché au centre de transmissions et d'Information pour l'exécution et le respect des directives contenues dans la MFO 3 et plus particulièrement :

- La validation (in/out BNG)
- Le "contrôle qualité".
- Le développement d'un VADE-MECUM local pour l'aide à l'encodage et la recherche d'information.
- Exploitation et l'appui en formation pour toutes les applications fédérales (Portal – questis – Sidis – argos,...).
- ... /

### **Sécurité privée – MFO 4**

(Directive du 04/11/2002 relative aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée).

En ce qui concerne les transports de valeurs, la zone reçoit journallement la liste des points de passage ainsi que les horaires prévus.

La surveillance est assurée par les équipes du GIS.

Dans les zones à risques et en fonction des disponibilités, une équipe assure le risque « trottoir ».

### **Protection – MFO 5**

(Directive relative aux missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers).

D'une manière générale, ce type de missions est dévolue au GIS et / ou au SER mais en fonction de l'ampleur de l'événement, il est parfois fait appel au personnel formé dans le cadre de l'hycap (ex procès d'assise).

### **Missions fédérales – Directive relative au fonctionnement et à l'organisation des carrefours d'information d'arrondissements (MFO-6).**

Depuis 2002, un INPP fait l'objet d'un détachement structurel au CIA de la police fédérale à Erpent.

A noter que dans le cadre de l'application de cette circulaire, un service de gestion fonctionnelle a été mis en place au sein de la zone (voir MFO-3) avec comme partenaire privilégié le CIA Namur.

## **CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE**

Dans le choix de ses priorités (voir chapitre 3.2), la zone a pris en compte les priorités qui figurent dans le PNS 2008-2011.

Pour ce qui concerne les phénomènes non retenus, et plus particulièrement les stupéfiants et les violences intrafamiliales, la zone a mis en place une structure spécifique et ces phénomènes font en outre l'objet d'une attention particulière.

De même, les priorités stratégiques de la PJF dans le cadre de l'exécution du PNS 2008-2011, à savoir :

- Lutte contre les bandes criminelles itinérantes.
- Immigration illégale et TEH.
- Criminalité économique et financière (blanchiment).

ont été prises en compte et la zone y est impliquée en qualité de partenaire privilégié.

A côté des thèmes prioritaires, la zone tentera de réaliser les objectifs fondamentaux figurant dans la première partie du PNS 2008-2011 et mettra en œuvre les principes figurant dans la deuxième partie du PNS relative à la politique de la police intégrée.

## **MISSIONS ET TACHES EN FAVEUR DE TIERS**

[Voir point 2.7.2.](#)

## 2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne

### MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

Si la politique GRH d'une zone de police ne peut être réduite à l'existence d'un service de gestion des ressources humaines, aussi développé soit-il, il n'en est pas moins vrai que le service en question doit être le moteur et le garant de la stratégie de la zone en la matière.

Pour ce qui concerne notre zone, le service GRH est constitué d'une directrice des ressources humaines et de 10 collaborateurs (5 opérationnels et 5 calogs) couvrant les sphères d'activités suivantes :

- Gestion de la mobilité, du recrutement et de la sélection.
- Dossiers du personnel et évaluation.
- Formation du personnel
- Aspects statutaires et financiers
- Maladie et accidents de travail
- Service social du personnel
- Bien être au travail
- .../

La politique GRH de la zone peut être présentée au travers de différents items avec, comme nous le verrons une transversalité évidente entre certains domaines, ce qui renforce encore la nécessité d'une politique globale et intégrée en cette matière.

#### ▪ **Gestion de la capacité (TO = tableau organique) :**

Il s'agit d'une gestion prévisionnelle qui comprend une réflexion stratégique portant sur l'allocation optimale des ressources humaines de la zone compte tenu de ses besoins actuels et futurs.

Cette gestion doit être examinée sous deux angles distincts mais nécessairement complémentaires :

- d'un point de vue **quantitatif**, chaque cycle de mobilité est précédé d'une analyse détaillée de la capacité avec prise en compte des perspectives de pensions, des départs éventuels via la mobilité ou pour d'autres motifs, des aspirations de carrière (départs en formation), des détachements, des absences longue durée,...
- d'un point de vue **qualitatif**, il s'agit du même exercice mais en prenant en compte les normes d'encadrement, les spécificités de certaines fonctions, les besoins émis par les différents services, l'analyse de la charge de travail et les besoins en compétences spécifiques,... Cette analyse qualitative peut nous amener par exemple à proposer des extensions de cadre pour le personnel opérationnel ou calog.
- .../



## ▪ **Recrutement et sélection :**

Le lien avec la gestion de la capacité est évident et il s'agit ici plus particulièrement :

- d'élaborer des profils de compétence détaillés propres à chaque fonction dans l'organisation de manière à optimiser la qualité du recrutement.
- d'organiser les commissions de sélection et les épreuves avec une complexité variable en fonction du niveau de la place à pourvoir.
- d'assurer la gestion administrative des dossiers.
- accueil et intégration du nouveau membre du personnel recruté.
- en appui du fédéral, l'organisation régulière de séances d'information destinées à sensibiliser les futurs candidats à une carrière à la police.
- .../

## ▪ **Formation du personnel :**

- Il faut en cette matière prendre en compte les différents types de formations avec pour chacun des spécificités propres :
  - Formation de base
  - Formation de promotion
  - Fonctionnelle
  - Continué
  - Certifiée

En ce qui concerne les deux premières, notre participation s'articule essentiellement autour de l'organisation des stages, de l'encadrement via le mentorat et de la gestion administrative des candidats.

La formation fonctionnelle, quant à elle résulte de la détection de besoins spécifiques (structurels ou individuels) au sein de l'organisation (ex : inspecteurs de proximité, motards, enquêteurs,...) et implique à la fois des choix au niveau stratégique, une implication pratique (stages) et une gestion administrative.

La formation continuée, moteur essentiel dans le développement des compétences du personnel nécessite la mise en place d'un processus complet allant de la détection des besoins à l'évaluation de la formation en passant par l'élaboration d'un plan de formation. On retrouve à ce niveau des formations obligatoires (GPI 048) et d'autres qui dépendent de l'analyse des besoins propres à la zone.

Il s'agit certainement de la charge de travail la plus importante, compte tenu du fait que la conception et la maîtrise sont entièrement laissés à l'initiative de la zone.

La gestion des formations continuées barémiques et certifiées nécessite quant à elle un suivi administratif optimal (offre de formation, comptabilisation des heures,...) car il en découle des conséquences statutaires pour les membres du personnel.

- **Evaluation du personnel :**

Le nouveau système d'évaluation en vigueur depuis 2007 a nécessité la mise en place d'une structure d'évaluation dont les acteurs clefs sont la conseillère en évaluation, les évaluateurs et responsables finaux et enfin les membres du personnel eux-mêmes.

L'évaluation présente de nombreux avantages et poursuit de multiples objectifs tant pour les collaborateurs que pour les chefs de services, reconnaissance des performances et évolution de carrière pour les premiers ; aide à la gestion de la formation, stratégie de l'organisation pour le second.

Le maintien d'une politique d'évaluation dynamique et individualisée nécessite en amont un investissement considérable en matière de formation et de sensibilisation du personnel, un suivi permanent pour garantir la cohérence entre les objectifs stratégiques et individuels ainsi qu'une gestion administrative optimale.

Outre la reconnaissance (positive ou négative) ou la valorisation individuelle découlant de l'évaluation, la direction s'attache à développer des pratiques visant notamment à mettre en avant les comportements et/ou attitudes exemplaires et ce à titre individuel ou collectif. Consciente de l'importance de cette reconnaissance en termes de motivation du personnel, cet aspect est pris en compte dans le développement de la politique de communication de la zone.

- **Bien être au travail :**

La zone a mis en place une politique globale pour répondre à la charge psychosociale sur le lieu du travail comprenant à la fois des mesures de prévention et de protection et des structures réactives afin de faire face aux différentes problématiques pouvant survenir dans l'exécution du travail.

Outre les acteurs habituels (conseiller en prévention psychosocial, personnes de confiance,...) la zone dispose d'une structure spécifique pour soutenir les membres du personnel confrontés à des situations traumatisantes et/ ou déprimantes (ASPIC : Aide et Soutien aux Policiers en Intervention de crise). Il s'agit de huit membres du personnel, sélectionnés par leurs pairs, formés par des spécialistes en la matière et assurant un rôle de garde permanent.

Le stress étant une cause majeure de l'absentéisme au travail, une attention particulière est accordée à toutes les situations potentiellement à risques, qu'elles relèvent de difficultés relationnelles ou liées aux conditions de travail (charge, horaire,...).

Depuis 2007 la zone dispose d'une analyse pointue en matière d'absentéisme, facilitant d'une part le suivi des absences médicales (contrôle ponctuel / spontané) et d'autre part la mise en œuvre de mesures correctives structurelles et/ou organisationnelles.

## MANAGEMENT DES MOYENS

En ce qui concerne le management des moyens, il y a lieu de distinguer les domaines d'activités suivants :

- Gestion de **l'infrastructure et de l'équipement**.
- Gestion **télématique et communication**.
- Gestion **financière**

### **Gestion de l'infrastructure et de l'équipement :**

La gestion des infrastructures, de l'équipement individuel et collectif, en ce compris le charroi est centralisé au niveau d'un service logistique comprenant 12 membres (9 calogs et 3 opérationnels) sous la direction d'un CP.

Ce service assure :

- L'entretien des infrastructures (maintenance, réparations, modernisation,...) en partenariat avec les services communaux.
- La gestion du charroi (plus de 100 véhicules) en partenariat avec le garage de la ville et des concessionnaires privés.
- La gestion de l'équipement individuel des membres du personnel (dotation).
- La gestion de l'équipement collectif.
- La gestion d'un économat.
- La gestion des cafétérias

Il faut souligner qu'en matière d'acquisitions, les procédures relatives aux marchés publics sont gérées par les services communaux en partenariat avec le service logistique et le comptable de la zone.

En fonction du type d'acquisition, des commissions sont mise en place de manière à garantir la prise en compte de l'ensemble des paramètres en vue d'optimiser les achats.

### **Gestion télématique et communication**

Le réseau informatique de la zone (plus de 220 ordinateurs, 13 serveurs, des sites Intranet / Internet,...) est géré par une cellule télématique composée de 3 membres, 2 opérationnels et un calog.

Le développement interne est privilégié par rapport au recours à des sociétés externes et une commission d'acquisition existe pour assurer le renouvellement et la modernisation de l'outil.

A noter également la mise en place d'un système de garde permanente (personnel contactable et rappelable) pour faire face aux éventuels problèmes techniques.

En matière de communication, la mise en place du nouveau réseau Astrid, avec le choix opéré par la zone de garder un dispatching local a nécessité un gros effort tant sur le plan financier que sur le plan humain (recrutement et formation du personnel pour cette mission spécifique).

La gestion du réseau (plus de 300 portables et 6 postes fixes) est assurée par un membre du personnel faisant partie de la direction du Centre de Transmissions et d'Information.

Des contacts permanents sont en outre entretenus avec le CIC (police fédérale) pour garantir l'opérationnalité du transfert d'information.

Ce membre du personnel a également dans ses attributions la gestion du réseau téléphonique (lignes fixes et GSM) avec en ce domaine l'acquisition en 2007 d'un serveur permettant la gestion des appels (choix multiples).

### **Gestion financière**

Avec un budget annuel de plus de 25.000.000 d'€, la zone est dans l'obligation de disposer d'une structure permanente pour la gestion et le suivi en matière budgétaire.

A cet effet, un service comptabilité a été créé (voir organigramme général P 34).

Ce service travaille en étroite collaboration avec les services du receveur communal, comptable spécial de la zone, et est composé d'une comptable et d'un gradué en comptabilité détaché à mi-temps de l'administration communale pour assurer le relais avec les services communaux, notamment dans le cadre des marchés publics.

Il faut également souligner que le service GRH dispose en son sein d'un membre du personnel spécialisé en matière de « statut pécuniaire » et chargé des relations avec le SSGPI, service fédéral chargé de la gestion des traitements du personnel.

Depuis deux ans, de gros efforts ont été réalisés afin de garantir l'équilibre financier de la zone, et ce malgré un contexte plus que défavorable.

La mesure principale a été la mise en place en juin 2007 d'une commission budgétaire composée du chef de corps, du directeur des opérations, du service comptabilité, de la directrice des ressources humaines, de la conseillère juridique et des principaux chefs de services.

Cet organe se réunit mensuellement et sur base d'un tableau prospectif de suivi des dépenses (personnel et fonctionnement) garantit l'exécution du budget tout en proposant des mesures en cas de dépassement des crédits alloués ainsi que des pistes d'économies potentielles.

C'est dans ce cadre notamment que certaines dépenses en personnel (heures supplémentaires, contactable et rappelable, heures dominicales et nocturnes,...) et de fonctionnement (gestion du parc automobile, assurances, fourrière,...) ont déjà fait l'objet d'une analyse approfondie et de mesures de rationalisation.

Cette gestion financière nécessite également un suivi en temps réel des effectifs (cadre opérationnel et calog) afin d'anticiper les mouvements du personnel (mobilité, pension, formation, détachement,...) et de garantir une « capacité disponible » aussi proche que possible de la norme tout en maîtrisant les coûts.

Voir en annexe **A14** : tableau de suivi budgétaire pour le mois de mai 2008.

## MANAGEMENT DES PROCESSUS

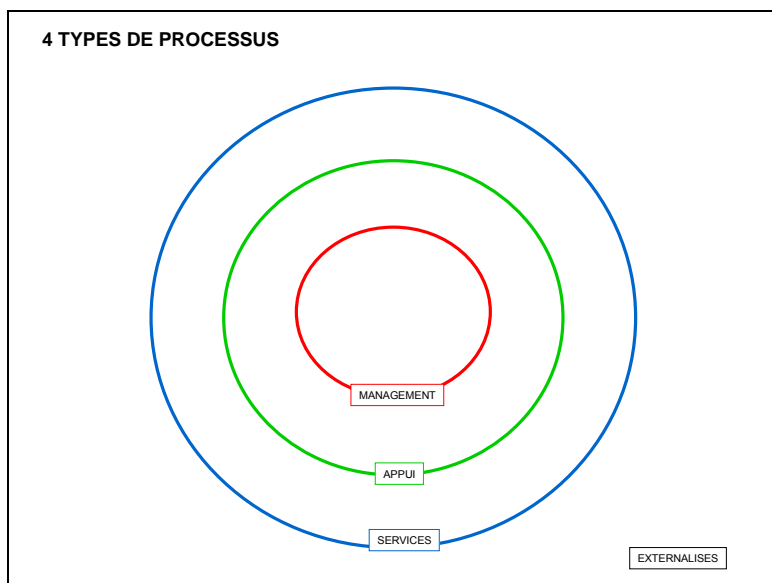
L'approche processus réalisée par la zone de Namur s'est faite dans un contexte particulier. En effet, il s'agissait de la reconduction de la certification ISO 9002 suite à un changement de norme de référence (ISO 9001-2000).

Cette nouvelle norme mettait l'accent sur la notion de **processus** (et non plus procédures) ainsi que sur la **satisfaction du client**.

Dans un premier temps, la zone a décidé de développer 6 processus impliquant l'ensemble des services.

Il n'y a donc pas eu à proprement parler de réflexion portant sur la détermination des processus (Primaire / Appui / Direction et Gestion), comme c'est le cas dans l'approche actuelle initiée par CGL (Groupe de travail « Architecture processus »), mais bien une volonté d'impliquer l'ensemble du personnel dans une nouvelle méthode de réflexion.

L'interaction entre les processus était présentée sur base du schéma suivant :



Voir Annexe **A15** - Interactions entre processus.

La réalisation de logigrammes détaillant la suite d'étapes nécessaires à la réalisation d'un produit ou service avec pour chaque étape la détermination des produits entrants et sortants (INPUT / OUTPUT), les niveaux de responsabilité, les points critiques, les instructions ou procédures liées,...a permis de rationaliser toute une série de méthodes de travail à la lumière d'une méthodologie de référence.

Cette réflexion était également guidée par une volonté de promouvoir « l'amélioration continue » des produits et/ou services en systématisant l'application des étapes définies dans le cycle de gestion (PDCA => Plan – Do – Check – Act).

**Processus développés :**

N°	Service	Processus
1	Circulation	Déplacements de véhicules et gestion de la fourrière.
2	Gestion Fonctionnelle	Contrôle qualité (judiciaire).
3	GRH	Gestion de la formation.
4	CTI	Gestion des appels téléphoniques.
5	Police secours	Gestion des interventions.
6	Communication	Gestion de l'information via l'intranet.
7	Logistique	Gestion logistique (sous processus).
8	Proximité	Gestion des domiciliations.
9	TPA-EPO	Traitement Policier Autonome - Enquêtes Policières d'Office.

Voir un exemple de processus en annexe **A16** - Gestion de l'information via Intranet.

- Processus (logigramme).
- Fiche d'identification.

## 2.7. Coopération

### 2.7.1. Coopération **policière** inter zonale, supra locale et internationale

Domaine de coopération Interzonale / supralocale	Zone – service avec laquelle/lequel le protocole a été conclu	Objet – domaine concerné.
Supralocale	SPC	Collaboration harmonieuse.
Supralocale	ZP des Arches	Garde des détenus et transferts prison.
Supralocale	WPR	Constats d'accidents (répartition).
Supralocale	PJF	Lutte contre les vols à main armée (criminalité organisée).

En annexe **A17** : protocoles d'accords Police locale de Namur.

Il existe également toute une série d'accords avec les zones voisines, accords qui n'ont pas été formalisés mais qui témoignent d'une bonne collaboration interzonale. (Ex : prêt du commissariat mobile – intervention des maîtres chiens – Assistance aux victimes – opérations communes,...)

## 2.7.2. Autre type de coopération – protocoles avec partenaires non policiers et tiers

### Contrat Rivières :

Dans le cadre du contrat de rivière, certaines missions incombent à la zone de police

- Surveillance des berges et chemins de halage (prévention, pollution, respect législation,...).
- Appui au service des voies navigables.

### Prison de Namur

- Effectif à prévoir en cas de grève générale à la prison de Namur

#### a. En cas de grève limitée à 1 ou 2 jours

We et semaine	Effectif requis	Effectif fourni par la zone	Renfort nécessaire
22.00 – 06.00	1 INPP 5 INP (dont 1 femme)	1 INPP 2 INP	3 INP
06.00-14.00	1 INPP 10 INP (dont 1 femme)	1 INPP 5 INP (dont 1 femme)	5 INP
14.00-22.00	1 INPP 10 INP (dont 1 femme)	1 INPP 5 INP (dont 1 femme)	5 INP

#### b. En cas de grève prolongée, du personnel supplémentaire est requis afin de permettre alternativement et un jour sur deux, les sorties au préau et les visites

En cas de préau :

We et semaine	Effectif requis	Effectif fourni par la zone	Renfort nécessaire
22.00 – 06.00	1 INPP 5 INP (dont 1 femme)	1 INPP 2 INP	3 INP
06.00-14.00	1 INPP 10 INP (dont 1 femme)	1 INPP 5 INP (dont 1 femme)	5 INP
14.00-22.00	1 INPP 10 INP (dont 1 femme)	1 INPP 5 INP (dont 1 femme)	5 INP
08.00- 12.00/13.30- 17.30	1 INPP 6 INP	1 INPP 3 INP	3 INP

En cas de visites :

We et semaine	Effectif requis	Effectif fourni par la zone	Renfort nécessaire
22.00 – 06.00	1 INPP 5 INP (dont 1 femme)	1 INPP 2 INP	3 INP
06.00-14.00	1 INPP 10 INP (dont 1 femme)	1 INPP 5 INP (dont 1 femme)	5 INP
14.00-22.00	1 INPP 10 INP (dont 1 femme)	1 INPP 5 INP (dont 1 femme)	5 INP
07.30-12.00	5 INP	3 INP	2 INP

Une procédure relative à la gestion de la surveillance et de la sécurité en cas de grève à la prison de Namur a été rédigée et mise à disposition du personnel.

## **Convention Namur Capitale.**

Prestations effectuées par la zone de police au profit des institutions de la Région Wallonne situées sur son territoire.

### Lors des réunions :

#### **Pour le Gouvernement Wallon**

Une section « ordre public » est mise à la disposition de la présidence du Gouvernement Wallon. Elle est composée de policiers en civil et renforcée par un service d'hommes en tenue MO.

Cette section est chargée de la sécurité du Ministre-Président lors de ses déplacements sur le territoire de la Ville de Namur. Elle est en outre chargée d'une mission d'information et de surveillance.

Lors des réunions restreintes du Gouvernement wallon ainsi que pour toutes séances du Gouvernement, des membres de cette section assure une présence effective suivant les modalités définies dans la convention.

#### **Pour le Parlement Wallon**

Lors de chaque séance plénière, neuf policiers sont affectés à la surveillance de l'entrée du siège du Parlement et ce lorsque les risques potentiels sont limités.

Un dispositif circulation est également prévu.

### Lors de manifestations

En cas de manifestation, un dispositif renforcé est mis en place afin de protéger efficacement l'ensemble des bâtiments et services de la région wallonne.

L'importance de ce dispositif sera fonction des risques potentiels.

En cas d'événement grave et planifiable, la zone de police doit être en mesure de mobiliser l'effectif suivant :

- Dispositif de commandement et d'encadrement pour la coordination et la gestion de l'événement.
- Dispositif de protection : 144 policiers maximum.
- Dispositif circulation : motards et agents de police.

#### **Dispositif lors de visites et réceptions officielles à la Région Wallonne**

Dans des conditions minimales, le dispositif comprend :

- Dispositif circulation : escorte de deux motards.
- Dispositif de protection : deux policiers (« protection rapprochée » en civil).

En cas d'événements potentiellement dangereux, le dispositif est étoffé conformément aux dispositions prévues dans la convention.



### **Réserve permanente d'intervention**

En dehors des heures et jours ouvrables, une réserve permanente d'intervention de 15 hommes est constituée afin de renforcer le dispositif de garde.

### **Conseiller en techno prévention**

La zone de police met à la disposition de la région ses conseillers en techno-prévention afin qu'ils puissent proposer des mesures organisationnelles.

### **Surveillance des bâtiments**

Des patrouilles de police sont orientées vers les différentes implantations de la région wallonne afin d'assurer une présence visible et dissuasive.

## 2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité

Le tableau ci-après repose sur la situation de l'effectif au 31.12.2007.

Les chiffres quant à eux sont révélateurs de l'activité du 01.01.2007 au 31.12.2007.

**Effectif opérationnel au 31.12.2007 :**

Cadre organique	Cadre réel	Effectif opérationnel
358 (17/81/248/12)	353 (16/81/240/16)	333 (15/81/226/11)

		Année de référence (2007)	
		Heures	% de la capacité disponible
<b>Contribution fédérale</b>	Missions fédérales		
	• Ligne de crédit MFO 2 bis	2521	0.5 %
	• Participation au CIA (LPI, art. 105bis)	1520	0.3 %
	• Contrôles exécutés dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée hors des zones (MFO 4: point 2.2.)	///	///
	• Participation au CIC (LPI, art. 96bis)	3040	0.6 %
	• Transfèrments / police cours et tribunaux	11575	2.3 %
	Réquisitions fédérales du Ministre de l'Intérieur (LPI art 64)		
	<b>Sous-total contribution fédérale</b>	18656	3.7 %
<b>Déploiement local</b>	Travail de quartier	71440	14 %
	Accueil	11100	2.2 %
	Intervention	112720	22.3 %
	Recherche et enquête locales	44400	8.8 %
	Assistance aux victimes	12160	2.4 %
	Circulation et contrôle de la circulation	66880	13.2 %
	Maintien de l'ordre	27229	5.4 %
	Services d'appui :		
	GIS (Groupe d'interventions spéciales)	16595	3.3 %
	CTI (centre de transmissions et d'information)	34960	6.9 %
	TPA-EPO	33440	6.6 %
	Brigade canine	15200	3 %
	Capacité affectée aux plans d'action/projets (sécurité&qualité de vie)	5288	1.0 %
	Capacité affectée aux plans d'action/projets (service et fonctionnement policiers)		
<b>Sous-total déploiement local</b>	451412	89 %	
<b>Stratégie et politique</b>	Politique policière (dont préparation PZS)	1520	0.3 %
	Préparation et développement du budget de police	1520	0.3 %
	Autres...		
<b>Management des collaborateurs</b>	Tâches/missions liées à la gestion	10640	2.1 %
	Formation/Training/Développement des compétences	8017	1.6 %
	Autres...		
	<b>Sous-total management des collaborateurs</b>	21697	4.3 %
<b>Management des moyens</b>	Tâches/missions liées à la gestion	7600	1.6 %
	Autres ...		
	<b>Sous-total management moyens</b>	7600	1.6 %

<b>TOTAL</b>		<b>499365</b>	<b>98.6 %</b>
<b>Marge</b>		6795	1.4 %
<b>Capacité totale disponible de la zone</b>	333x1520	506160 hrs	<b>*100%</b>

## Etude de capacité :

- En date du 15.02.2007, un séminaire stratégique a été organisé pour l'équipe de direction et un des points à l'ordre du jour était l'analyse du TO en vue d'optimiser la répartition des effectifs en fonction des missions à assurer par les différents services.
- Pour ce faire, chaque service a réalisé, sur base d'un canevas commun, une étude de capacité afin de déterminer l'effectif théorique nécessaire par rapport aux missions à assurer. Ces analyses ont ensuite été comparées avec la situation réelle et des adaptations ont pu être réalisées, soit au niveau de la répartition des effectifs (structure), soit au niveau de la répartition des missions (fonctionnement opérationnel). Un changement majeur découlant de cette analyse a été la modification de la structure mise en place pour faire face aux missions fédérales (Transfèvements et capacité hypothéquée) avec la suppression de la « réserve locale » (centralisation permanente d'une capacité en personnel pour faire face aux missions fédérales) et l'adoption du principe selon lequel le personnel reste attaché à son service d'affectation et la contribution aux missions fédérales se fait sur base de quotas préalablement établis sous l'autorité de la direction des opérations.
- Cette analyse globale nous a conforté dans notre développement organisationnel tout en attirant l'attention sur des problématiques spécifiques à certains services. Néanmoins, la marge de manœuvre est très réduite, d'où l'importance d'intégrer une majorité des actions et activités dans le cadre des priorités du PZS 2009-2012 dans le travail journalier des services.

Voir documentation en **annexe A 18**.

## LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

### 3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer

Dans le cadre du PZS 2005-2008, les priorités étaient les suivantes :

#### **Externe (sécurité et qualité de vie)**

##### **PRIORITES :**

- Les vols dans habitations avec un accent particulier sur la lutte contre la « criminalité itinérante ».
- Vols avec violences (autres que HJ-CJ- agressions sur facteurs) avec une attention particulière pour les vols avec violences sur la VP et dans les commerces de proximité
- Le racket sur la voie publique
- Les accidents de circulation impliquant les jeunes conducteurs (20-29)
- La lutte contre les incivilités

##### **POINTS D'ATTENTIONS PARTICULIERES :**

Différents **points d'attentions particulières ont été choisis**, notamment en fonction des priorités du SJA (contributions attendues des polices locales).

- Immigration et TEH : Assurer l'échange d'information et la réalisation d'opérations communes avec la PJF.
- Terrorisme : Personne de référence (SER) et échange d'information.
- Vols avec violences : Utilisation du PV type et participation aux projets targetting et partenariat.
- Armes : Echange d'information et reprise éventuelle d'enquête par le SJA (volet traçabilité notamment).
- Atteintes à l'intégrité physique : Echange d'informations , collaboration notamment pour l'utilisation du logiciel « VICLASS » (auteurs connus en matière de faits de mœurs).
- Drogues : Participation au réseau de contact, échange d'information en vue de la détection des trafics.
- Véhicules : Utilisation d'un PV type, échange d'information (listing) et d'expertises.
- Environnement : Réseau de personnes de contact au niveau des zones (interlocuteurs privilégiés du CIA), échange d'information et participation à des opérations communes.
- Fraude économique et financière : échange d'information, désignation d'une personne de référence (blanchiment) par zone et formation du personnel.

## Evaluation et leçons à tirer :

### Priorités :

- **Vols habitations**

Après une diminution très sensible des vols dans habitations en 2006 (-25.5%), on note une légère augmentation pour 2007 (+ 6 %) mais la situation reste tout de même très favorable par rapport aux années 2003 à 2005.

Les faits commis dans le cadre de la « criminalité itinérante » restent un point d'attention particulier qui nécessite une bonne collaboration avec la PJF et les autres zones de l'arrondissement judiciaire.

Si des actions spécifiques sont nécessaires, notamment sur base du suivi statistique, il est primordial que cette priorité soit traduite au niveau de l'activité quotidienne et partagée par l'ensemble du personnel, tous services confondus.

L'accent doit également être mis sur la prévention et plus particulièrement en matière de techno prévention.

En matière d'évaluation, il faudrait trouver d'autres indicateurs à côté de l'indicateur quantitatif que sont les statistiques de criminalité et notamment sur le plan qualitatif.

Il faudra également faire clairement la distinction entre indicateurs de **suivi** et de **résultat** et veiller à confronter les résultats enregistrés dans une perspective d'optimisation du plan d'actions (AJUST).

Voir Annexe **A19** - évaluation des PA au 31.12.2007 (CZS 13.02.2008).

- **Vols avec violences.**

Dans le domaine des vols avec violences, le seul phénomène qui reste préoccupant, bien qu'en légère diminution, est celui des VMA (vols à main armée) et particulièrement ceux commis au préjudice des commerces dits de « proximité ».

Le constat réalisé depuis 2005, à savoir un déplacement de criminalité vers des cibles plus vulnérables, s'est encore vérifié pour l'année 2007.

La difficulté réside dans la dispersion géographique des cibles potentielles.

Une fois encore l'accent doit être mis sur la techno prévention ainsi que la collaboration avec les commerçants.

En matière d'évaluation, il faudrait trouver d'autres indicateurs à côté de l'indicateur quantitatif que sont les statistiques de criminalité et notamment sur le plan qualitatif.

Il faudra également faire clairement la distinction entre indicateurs de **suivi** et de **résultat** et veiller à confronter les résultats enregistrés dans une perspective d'optimisation du plan d'actions (AJUST).

Voir Annexe **A19** - évaluation des PA au 31.12.2007 (CZS 13.02.2008).

- **Racket sur la voie publique.**

Après la diminution sensible enregistrée en 2005 et 2006, les statistiques 2007 font état d'une nouvelle diminution, moins sensible, et montrent que le phénomène semble bel et bien maîtrisé sur le territoire de la zone.

Néanmoins, il faut tenir compte d'un « chiffre noir » particulièrement sensible en cette matière.

Ce type de criminalité « juvénile » est une source d'insécurité manifeste et les différentes opérations menées visent non seulement le racket mais également les autres formes de « petite criminalité urbaine ou de rue ».

Raison pour laquelle cette priorité ne sera plus retenue comme telle mais bien intégrée à la priorité relative à la lutte contre la criminalité urbaine.

Les problèmes rencontrés lors de l'encodage ISLP (des faits de racket se retrouvent fréquemment dans les extorsions malgré la création d'un modus spécifique « racket » destiné à faciliter le suivi du phénomène) devront être pris en compte pour faciliter le suivi statistique des phénomènes.

En matière d'évaluation, il faudrait trouver d'autres indicateurs à côté de l'indicateur quantitatif que sont les statistiques de criminalité et notamment sur le plan qualitatif.

Il faudra également faire clairement la distinction entre indicateurs de **suivi** et de **résultat** et veiller à confronter les résultats enregistrés dans une perspective d'optimisation du plan d'actions (AJUST).

Voir Annexe **A19** - évaluation des PA au 31.12.2007 (CZS 13.02.2008).

- **Les accidents de circulation impliquant de jeunes conducteurs (19-29 ans).**

En matière d'accidents de circulation, on peut dire que les efforts consentis depuis 2002 commencent à « payer » avec pour l'année 2007 **une nouvelle diminution** du nombre d'accidents, mais également une diminution du nombre de blessés.

Avec toutes les réserves liées à la méthode utilisée, on peut dire que sur les trois dernières années, on constate :

- une diminution sensible du nombre d'accidents ;
- une relative stabilité dans la répartition entre accidents avec dégâts matériels (DM) et accidents avec lésions corporelles (LC).
- une diminution sensible du nombre de morts sur nos routes depuis 2005, et particulièrement en 2006 ;
- que parmi les « usagers faibles », il faut mettre en évidence les motocyclistes et les piétons.
- que la catégorie des jeunes conducteurs (19-29 ans) de sexe masculin reste une catégorie à risques ;
- que la vitesse, l'alcool et la drogue au volant restent des facteurs dominants dans les causes d'accidents avec ici aussi la catégorie des jeunes conducteurs en évidence.

En matière d'évaluation, il faudrait trouver d'autres indicateurs à côté de l'indicateur quantitatif que sont les statistiques de criminalité et notamment sur le plan qualitatif.

Il faudra également faire clairement la distinction entre indicateurs de **suivi** et de **résultat** et veiller à confronter les résultats enregistrés dans une perspective d'optimisation du plan d'actions (AJUST).

Voir Annexe **A19** - évaluation des PA au 31.12.2007 (CZS 13.02.2008).

- **La lutte contre les incivilités.**

Si en cette matière, les résultats au niveau quantitatif (statistiques) restent très limités, il n'en reste pas moins que le contexte a radicalement changé depuis 2006.

En effet, à côté de l'évolution législative (dépenalisation puis re-pénalisation de certaines infractions, possibilité du recours au système des amendes administratives,...), l'autorité politique a montré sa volonté de combattre ce type de comportements en décrétant une « tolérance 0 » dans la lutte contre les incivilités.

Pour éviter les difficultés rencontrées dans le cadre de l'évaluation du PZS 2005-2008, il faut impérativement spécifier à quelles incivilités on compte s'attaquer, et ce compte tenu du fait que d'autres mesures sont prises en marge du PZS pour faire face à certains types de comportements.

En matière d'évaluation, il faudrait trouver d'autres indicateurs à côté de l'indicateur quantitatif que sont les statistiques de criminalité et notamment sur le plan qualitatif.

Il faudra également faire clairement la distinction entre indicateurs de [suivi](#) et de [résultat](#) et veiller à confronter les résultats enregistrés dans une perspective d'optimisation du plan d'actions (AJUST).

Voir Annexe **A19** - évaluation des PA au 31.12.2007 (CZS 13.02.2008).

Pour l'évaluation de l'ensemble des priorités du PZS 2005-2008, il y a également lieu de se référer au rapport annuel d'activités 2007 en annexe **A 2**.

Il y a également lieu de se référer au suivi trimestriel des priorités du PZS en annexe **A 21**.

Au niveau méthodologique pour la rédaction des plans d'actions 2009-2012, il faudra s'assurer de la prise en compte de toutes les étapes de l'approche par projet avec une attention particulière à l'étape d'évaluation qui nécessite dès le départ la définition d'indicateurs pertinents et la création de tableaux de suivi.

A ce niveau il faudra également tenir compte des problèmes liés à l'encodage des activités de services dans le programme de gestion du personnel (ISLP-Admin) afin d'en faciliter l'exploitation ultérieure.

### **Interne (développement organisationnel) :**

#### **PRIORITES**

##### **Au niveau du fonctionnement du corps**

- **ISO 9001-2000**
- Auto-évaluation
- Enquête de satisfaction

##### **Au niveau des ressources humaines**

- Gestion des formations
- Détection et analyse des besoins en formation

#### **POINTS D'ATTENTIONS PARTICULIERES**

*En cohérence avec le PNS, attention particulière pour :*

- Appui opérationnel.
- Gestion de l'information.
- Ressources humaines.
- Finances et logistique.
- Développement organisationnel.

En ce qui concerne « l'approche Qualité » du corps de police, une modification importante est intervenue avec l'abandon de la certification ISO 9001-2000, compte tenu de l'engagement de notre organisation dans les démarches « qualité » initiées au niveau fédéral (Groupe Qualipol ; Architecture processus ;...).

Bien entendu les méthodes de gestion mises en place dans le cadre de cette certification externe n'ont pas été abandonnées mais sont actuellement recentrées dans le cadre d'une stratégie d'amélioration continue sur base des principes d'une « gestion optimale ».

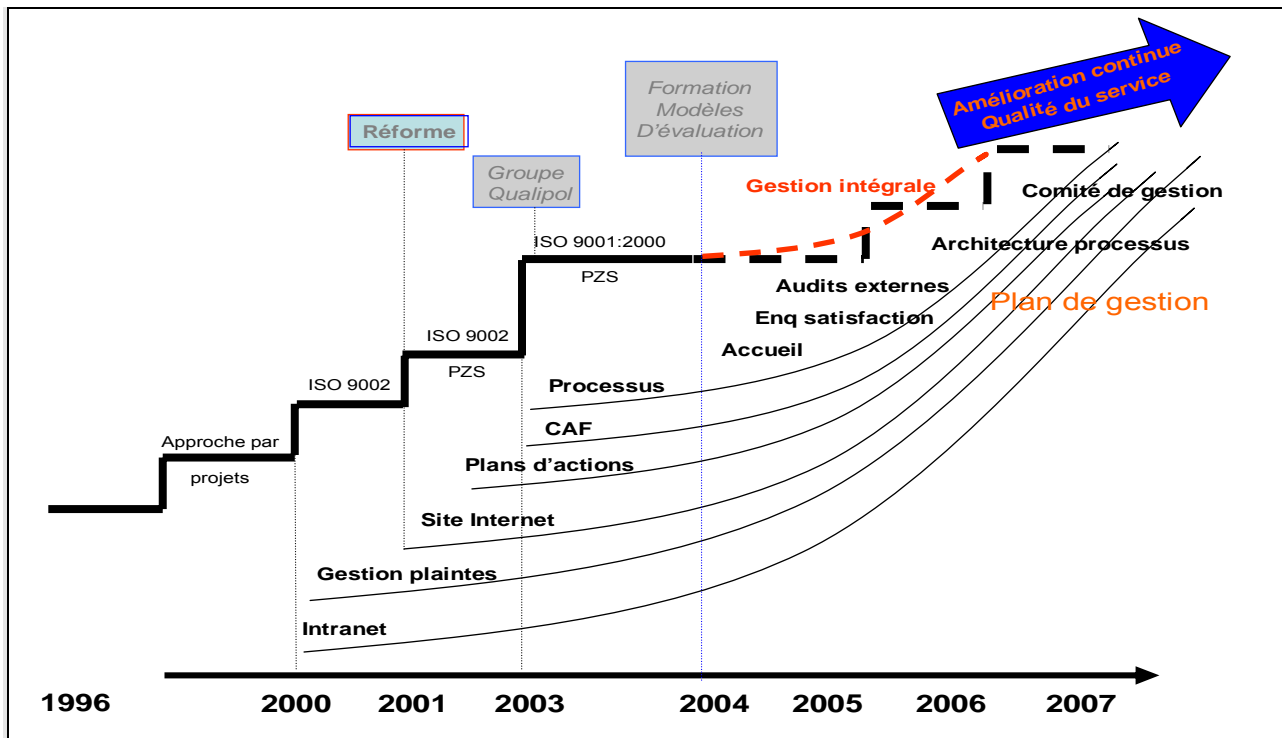
En matière d'auto-évaluation, la zone envisage prochainement de réaliser un positionnement EFQM, démarche indispensable dans le cadre d'une politique d'amélioration continue.

En ce qui concerne la gestion de la formation, un processus a été défini, partant de la détection des besoins et se terminant par l'évaluation de la formation reçue et l'accent a été mis sur la formation continuée en interne.

Voir point 2.6.2 (management des collaborateurs).

Pour l'évaluation des priorités internes dans le cadre du PZS 2005-2008, il y a lieu de se référer au rapport annuel d'activités 2007 en annexe A2.

### ZP NAMUR : APPROCHE QUALITE - SYNTHESE





## 3.2. Les objectifs stratégiques 2009-2012

### 3.2.1. Synthèse de l'argumentation

#### Objectifs externes - Sécurité et qualité de vie.

Après avoir procédé à la première phase du cycle de développement de la politique, à savoir la phase de **PREPARATION** (scanning et analyse), nous sommes passé à l'étape de **définition** de la politique (choix des objectifs).

Pour ce faire, nous avons confronté les priorités émises par les différents partenaires au sein du Conseil Zonal de Sécurité (Autorité administrative / Parquet / PJF / Police locale / PNS), ainsi que celles résultant de sources objectives (IPNS / IPAS / ILS / DLS / MS) dans une matrice de décision.

Cet exercice a mis en évidence un certain nombre de phénomènes ou comportements « majeurs » au sein desquels le CZS a choisi les priorités pour la période 2009-2012.

Au départ, ces priorités sont des objectifs généraux qui devront par la suite être traduits en objectifs opérationnels (SMART) par le biais de l'élaboration de plans d'actions.



### PZS 2009-2012 : Matrice de choix (1)

PRIORITES	PNS	IPNS	IPAS	ILS	Aut.Adm	PR	PJF	MS	DLS
Violences graves	x								
Délits patrimoniaux	x	x	x	x	x	x	x	x	
Ecofin grave	x					x	x		
Trafic de drogue	x	x	x			x			x
Crim ICT grave	x								
Environnement	x				x			x	x
Violences extra F		x	x						
Violences intra F	x	x	x	x		x			x
Délinquance juvénile	x			x	x			x	x
Terrorisme	x								
TEH	x	x	x			x	x		
Sécurité routière	x			x	x	x		x	x
Nuisances et criminalité de rue	x			x	x			x	x

(1)

PNS – Plan National de Sécurité	Aut Adm – Autorités Administratives
IPNS – Image Policière Nationale de Sécurité	PR – Procureur du Roi
IPAS – Image Policière Arrondissementale de Sécurité	PJF – Police Judiciaire Fédérale
ILS – Image Locale de Sécurité	MS – Moniteur Belge de Sécurité
DLS – Diagnostic Local de Sécurité	

Pour le choix final, le CZS a retenu différents critères de sélection, à savoir, les phénomènes ou comportements les plus socialement dérangeants, les plus fréquents ainsi que ceux pour lesquels des possibilités d'actions existent.

A noter qu'il a été également tenu compte de ce qui était mis en place, à l'heure actuelle pour combattre ces différents phénomènes et/ou comportements présents sur le territoire de la zone.

Par rapport aux priorités du PNS, nos choix, et par conséquent les phénomènes non retenus se justifient comme suit :

- Les quatre priorités retenues figurent toutes dans le PNS (délits contre la propriété et itinérants / criminalité des jeunes / criminalité sur la route / nuisances et criminalité de rue) mais se situent également en tête des priorités de l'autorité administrative, de la zone de police et du parquet (pour la sécurité routière et la criminalité contre les biens).
- En matière de lutte contre les incivilités et les nuisances, il faut souligner qu'à côté de la priorité du PZS, différentes stratégies existent pour lutter contre des phénomènes tels que les chiens dangereux, la consommation d'alcool sur la voie publique ainsi que la présence problématique de population marginale (SDF).
- La priorité relative à la « criminalité de rue » va nous permettre de rassembler et d'harmoniser toutes les actions entreprises dans le domaine de la sécurisation de l'espace public. Ces actions visent notamment la lutte contre le racket, priorité figurant dans le précédent PZS, mais aussi toutes les autres formes de comportements dérangeants (punissables ou non) qui participent au renforcement du sentiment d'insécurité.
- Pour ce qui touche à la drogue, il est évident que ce phénomène est bel et bien présent sur le territoire (voir statistiques 2005-2007 en pages 37-45 du rapport annuel d'activités 2007) mais il faut se poser la question de savoir si les chiffres ne sont pas avant tout révélateurs de l'activité policière en ce domaine. En effet, depuis 2001, une cellule spécifique au sein du SER s'occupe à temps plein de cette problématique avec des actions préventives, répressives et éducatives.  
De plus, l'ensemble du personnel a été sensibilisé et est impliqué dans les différentes actions mises en place.  
En termes d'activité, il y a lieu de se référer au rapport annuel d'activités 2007 de la zone de police, pages 69-73 en annexe **A2**.
- Pour ce qui concerne les violences intrafamiliales, il s'agit d'une problématique qui fait l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs années, et ce tant de la part de nos services qu'au niveau du Parquet de Namur. Le service des assistantes de police dépendant de la division Police Secours (Intervention) s'occupe spécifiquement de cette matière en collaboration étroite avec le Parquet, ou un magistrat de référence a été désigné, avec le service d'aide aux victimes ainsi qu'en collaboration avec les services sociaux de la ville et du monde associatif.

- La criminalité économique et financière, la criminalité informatique ainsi que la TEH (Traite des êtres humains) font quant à eux l'objet d'une attention particulière et d'une collaboration effective avec la PJJ de Namur. A ce niveau, la zone de police est partie prenante dans les trois plans d'actions qui résultent des choix stratégiques de la PJJ dans le cadre du PNS 2008-2011.
- Le terrorisme est quant à lui un point d'attention particulier, même si cette notion n'est plus réellement présente dans la nouvelle version, avec surtout des actions en matière d'échange d'information.  
A noter le renforcement récent de la cellule OP avec un inspecteur spécialisé dans le domaine des relations multiculturelles.

De manière formelle, le choix des priorités ressort au travers des procès-verbaux des deux dernières réunions du conseil zonal de sécurité, à savoir celles du 13.02.2008 et du 19.06.2008 (voir annexe **A19-A20**).

## Objectifs internes – **Service et fonctionnement.**

**AMELIORER LA MISE A DISPOSITION DE L'INFORMATION OPERATIONNELLE A L'ENSEMBLE DU PERSONNEL ET DES PARTENAIRES DANS LA VISION DE L'ILP( DEVELOPPEMENT DU PROJET INFOSCAN).**

L'ILP (« Information Led policing » - la fonction de police guidée par l'information) constitue actuellement un des piliers fondamentaux du fonctionnement de la police intégrée. Après la « fonction de police orientée vers la communauté » (ou COP), l'ILP constitue sans nul doute le défi majeur pour les prochaines années. Cet aspect de la fonction de police s'intègre en outre dans le concept de management EFQM développé pour la police belge, en tant qu'un des piliers fondamentaux de l'édifice de la qualité.

La ZP NAMUR s'est engagée depuis début 2007 dans la voie de l'ILP, tout d'abord en essayant de répondre à des besoins concrets, quotidiens et récurrents exprimés par les policiers de terrain. Cette approche intuitive a rapidement été complétée par une analyse plus structurée. C'est ainsi qu'à partir de mars 2007, une **plate-forme d'échange et d'analyse des informations « Infoscan »** a été mise en place. Cet outil se veut être un appui direct aux services de terrain, et remplit les fonctions suivantes : récolte et tri des informations existantes au sein de la ZP ou en dehors, interprétation des phénomènes criminels sur base d'une analyse stratégique, définition des priorités opérationnelles, rédaction de documents opérationnels (liste de lieux à surveiller, bulletins de services, résumé des informations opérationnelles, etc). Par cela, la plate-forme répond déjà grandement aux cinq principes de l'ILP, à savoir :

- Détermination des objectifs
- Caractères proactif et réactif
- Offrir une plus-value
- Assurer l'échange
- Cibler les objectifs

Depuis 2008, le concept a été élargi aux partenaires internes, essentiellement la Division Proximité et le Service d'Enquête et de Recherche. Le fonctionnement en routine est assuré par la Division Police Secours. Un outil informatique adapté a été développé par le Service Informatique, concrétisé par le logiciel « **Infosphère** ».

Une ouverture aux partenaires externes (TEC, Ville de Namur, etc) est également envisagée avant la fin 2008.

Dans le cadre du PZS 2009-2012, il nous apparaissait à la fois logique et nécessaire de marquer concrètement l'engagement de la zone de police dans la philosophie ILP. C'est pourquoi **Infoscan** sera développé dans le cadre d'un plan d'action « Fonction de police guidée par l'information », en tant qu'outil opérationnel d'une part, mais aussi en tant que levier de développement et d'amélioration du développement interne de la ZP. En effet, en impliquant sur base volontaire différents membres du personnel et en favorisant les contacts inter-services, on favorise la motivation individuelle et on contribue au décloisonnement.

Enfin, à terme et par le biais de ce plan d'action, la ZP NAMUR ambitionne d'accroître sa collaboration avec les autres services de police, tant locaux que fédéraux, au sein de l'arrondissement en jouant un rôle de pionnier et de moteur en la matière.

De manière formelle, le choix des priorités ressort au travers des procès-verbaux des deux dernières réunions du conseil zonal de sécurité, à savoir celles du 13.02.2008 et du 19.06.2008 (voir annexe **A19-A20**).

## 3.2.2. Les objectifs stratégiques

### 3.2.2.1 : Fonctionnalités de base (PLP 10).

- **SER - Recherche et Enquête locale.**  
Pour la situation actuelle par rapport à la norme (PLP10), nous renvoyons au point 2.6.1 p 39 relatif à la mise en œuvre du service policier à la population.

Compte tenu de la situation financière de la zone et de la répartition actuelle des effectifs au sein des différents services, une extension du cadre du SER de 28 à 30 opérationnels est planifiée pour 2009.

Cette extension nous permettrait alors d'atteindre un taux de 32 ETP, soit **9 %** par rapport à la norme.

A noter que la remarque émise au point 2.6.1 reste d'actualité à savoir que d'autres services participent de manière ponctuelle à la fonctionnalité enquête et recherche mais que cette participation est à l'heure actuelle impossible à traduire en capacité (heures / ETP) tout en étant effective.

- Pour les autres fonctionnalités, les normes minimales sont largement dépassées comme le montre l'explication détaillée au point 2.6.1.

### 3.2.2.2 : Objectifs externes - **Sécurité et qualité de vie.**

**1 : Contribuer à maîtriser le phénomène de l'insécurité routière sur le territoire de la zone et particulièrement à l'égard des jeunes conducteurs.**

- **LEADERSHIP**
  - Le conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire et intégrée du phénomène.
  - Engagement du chef de corps et de l'équipe de direction nécessaire à garantir l'adhésion et l'implication (motivation) de l'ensemble du personnel.
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
  - Mise en place d'un suivi permanent permettant d'avoir en temps réel une image précise du phénomène.
  - Elaboration d'un plan d'action sur base d'une méthodologie (PDCA) garantissant la prise en compte de l'ensemble des données relatives à la problématique et notamment des FCS.
  - Poursuite de la politique mise en œuvre en matière de sécurité routière dans le cadre des Conventions de Sécurité Routière, et ce indépendamment du devenir de ce mode de subsidiation.  
**En cas de création d'une septième fonctionnalité de base « CIRCULATION » et d'intégration du montant des CSR dans la dotation globale des zones de polices, nécessité de traduire les activités réalisées dans le cadre de la CSR dans l'activité de la division circulation et d'y allouer les moyens financiers nécessaires.**
  - Mise en place d'un plan de communication qui garantisse tant la communication interne qu'externe et ce vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes.

- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
  - Assurer la formation adéquate du personnel.
  - Garantir la capacité en personnel (gestion de la mobilité interne et externe) nécessaire à l'exécution des plans d'actions.
  - Garantir une communication interne performante (voir plan global de communication).
  - Stimuler la transmission des connaissances au sein du corps.
  
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
  - Garantir les moyens financiers et matériels nécessaires à l'exécution du plan d'actions.
  - Garantir un suivi financier.
  
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
  - Même si les objectifs ne sont pas traduits de manière formelle sous la forme d'un processus, appréhender un plan d'actions sous l'angle d'une suite d'activités impliquant divers partenaires (internes et externes), de manière transversale et visant la même finalité devrait garantir une approche globale et intégrée du phénomène.
  
- **PARTENAIRES**
  - Garantir un PA intégral et intégré en sollicitant tous les partenaires concernés par la problématique et ce, tant au niveau interne qu'externe :
    - Interne (non exhaustif) :
      - Intervention
      - Proximité
      - SER
      - Informatique
      - Logistique
      - R&D
      - .../
    - Externe (non exhaustif) :
      - Police fédérale
      - Les polices locales (zones mitoyennes).
      - Province
      - Presse
      - IBSR
      - RYD
      - Région wallonne (MET)
      - .../
  
- **FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES**

	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<b>INTERNE</b>	-Connaissance du terrain -Suivi statistique -Capacité humaine et financière -Motivation du personnel -Matériel disponible -Formation du personnel .../	-Capacité (statut, mobilité, missions fédérales,...). -L'alimentation de la BNG. -Formation du personnel (drogue au volant). -Coût (indemnités nuits/W). .../
<b>EXTERNE</b>	-Appui de la police fédérale. -Soutien de la Province -Partenaires actifs (IBSR-RYD). -Médiatisation. .../	-Politique de verbalisation du Parquet. -Interventionnisme (PV). .../

- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
  - Garantir le suivi et l'évaluation du PA par la mise en place :
    - Indicateurs pertinents (processus et résultats).
    - Création d'outils de gestion du PA :
      - un plan de déroulement détaillé.
      - un plan de mesure (y compris les indicateurs financiers).
    - Une évaluation régulière des PA et au minimum une évaluation annuelle permettant une éventuelle adaptation du PA.
    - Une transparence par rapport aux partenaires et principalement vis-à-vis du CZS (voir politique de communication).
    - .../

**2 : Contribuer à maîtriser la criminalité contre les biens sur le territoire de la zone et plus particulièrement les cambriolages dans les habitations, les vols dans véhicules ainsi que les VMA contre les commerces de proximité.**

- **LEADERSHIP**
  - Le conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire et intégrée du phénomène.
  - Engagement du chef de corps et de l'équipe de direction nécessaire à garantir l'adhésion et l'implication (motivation) de l'ensemble du personnel.
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
  - Mise en place d'un suivi permanent permettant d'avoir en temps réel une image précise des phénomènes (voir suivi statistique mensuel et hebdomadaire pour certains phénomènes au point 2.3.1.1).
  - Elaboration d'un plan d'action sur base d'une méthodologie (PDCA) garantissant la prise en compte de l'ensemble des données relatives à la problématique et notamment des FCS.
  - Mise en place d'un plan de communication qui garantisse tant la communication interne qu'externe et ce vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes.
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
  - Assurer la formation adéquate du personnel.
  - Garantir la capacité en personnel (gestion des départs et de la mobilité interne et externe) nécessaire à l'exécution des plans d'actions.
  - Garantir une communication interne performante (voir plan global de communication).
  - Stimuler la transmission des connaissances au sein du corps.
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
  - Garantir les moyens financiers et matériels nécessaires à l'exécution du plan d'actions.
  - Garantir un suivi financier.
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
  - Même si les objectifs ne sont pas traduits de manière formelle sous la forme d'un processus, appréhender un plan d'actions sous l'angle d'une suite d'activités impliquant divers partenaires (internes et externes), de manière transversale et visant la même finalité devrait garantir une approche globale et intégrée du phénomène.

• **PARTENAIRES**

- Garantir un PA intégral et intégré en sollicitant tous les partenaires concernés par la problématique et ce, tant au niveau interne qu'externe :
  - Interne (non exhaustif) :
    - Intervention
    - SER
    - Proximité
    - Informatique
    - Logistique
    - R&D
    - .../
  - Externe :
    - Police fédérale (PJF)
    - Province
    - Polices locales (zones mitoyennes)
    - Presse
    - Commerçants
    - Association des commerçants
    - .../

• **FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES**

	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<b>INTERNE</b>	-Connaissance du terrain -Suivi des phénomènes -Expertise du SER et GIS -Capacité humaine, matérielle et financière. -Motivation du personnel .../	-Capacité (statut, mobilité, missions fédérales,...). -Le manque de qualité des PV (constatations). -L'échange d'information (manque de transversalité d'où le projet INFOSCAN). .../
<b>EXTERNE</b>	-Appui de la police fédérale. -Expertise de la PJF -Collaboration des zones. -La médiatisation. .../	-La dispersion géographique des faits et des cibles potentielles ; -Le manque d'implication et de collaboration des commerçants. - La médiatisation (insécurité). - L'insouciance des propriétaires. .../

• **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**

- Garantir le suivi et l'évaluation du PA par la mise en place :
  - Indicateurs pertinents (processus et résultats).
  - Création d'outils de gestion du PA
    - un plan de déroulement détaillé.
    - Un plan de mesure (y compris les indicateurs financiers).
  - Une évaluation régulière des PA et au minimum une évaluation annuelle permettant une éventuelle adaptation du PA.
  - Une transparence par rapport aux partenaires et principalement vis-à-vis du CSZ (voir politique de communication).
  - .../



### **3 : Contribuer à maîtriser le phénomène des incivilités sur le territoire de la zone et plus particulièrement le vandalisme (tags, dégradations mobilières et immobilières), et la problématique du tapage nocturne.**

- **LEADERSHIP**
  - Le conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire et intégrée du phénomène.
  - Engagement du chef de corps et de la direction nécessaire à garantir l'adhésion et l'implication de l'ensemble du personnel.
  
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
  - Mise en place d'un suivi permanent permettant d'avoir en temps réel une image précise du phénomène.
  - Elaboration d'un plan d'action sur base d'une méthodologie (PDCA) garantissant la prise en compte de l'ensemble des données relatives à la problématique et notamment des FCS.
  - Mise en place d'un plan de communication qui garantisse tant la communication interne qu'externe et ce vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes.
  
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
  - Assurer la formation adéquate du personnel.
  - Garantir la capacité en personnel (gestion des départs et de la mobilité interne et externe).
  
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
  - Garantir les moyens financiers et matériels nécessaires à l'exécution du plan d'actions.
  - Stimuler la transmission des connaissances au sein du corps.
  
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
  - Même si les objectifs ne sont pas traduits de manière formelle sous la forme d'un processus, appréhender un plan d'actions sous l'angle d'une suite d'activités impliquant divers partenaires (internes et externes), de manière transversale et visant la même finalité devrait garantir une approche globale et intégrée du phénomène.
  
- **PARTENAIRES**
  - Garantir un PA intégral et intégré en sollicitant tous les partenaires concernés par la problématique et ce, tant au niveau interne qu'externe :
    - Interne :
      - Intervention
      - Proximité
      - Informatique
      - Logistique
      - R&D
      - .../
    - Externe :
      - Ville de Namur
      - Province
      - Association des commerçants
      - Police fédérale (SPC)
      - .../

- **FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES**

	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<b>INTERNE</b>	-Connaissance du terrain -Suivi des phénomènes -Capacité humaine, matérielle et financière. -Motivation du personnel	-Capacité (statut, mobilité, missions fédérales,...). -L'échange d'information (manque de transversalité d'où le projet INFOSCAN).
<b>EXTERNE</b>	-Appui de la police fédérale. -Collaboration des zones. - Collaboration services communaux. - La médiatisation (presse). .../	-L'absence de sanction effective (mise en œuvre des sanctions administratives communales). -La politique de verbalisation du parquet. -La dispersion géographique des faits et des cibles potentielles. - La médiatisation (insécurité). .../

- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**

- Garantir le suivi et l'évaluation du PA par la mise en place :
  - Indicateurs pertinents (processus et résultats).
  - Création d'outils de gestion du PA
    - un plan de déroulement détaillé.
    - Un plan de mesure (y compris les indicateurs financiers).
  - Une évaluation régulière des PA et au minimum une évaluation annuelle permettant une éventuelle adaptation du PA.
  - Une transparence par rapport aux partenaires et principalement vis-à-vis du CSZ (voir politique de communication).
  - .../

#### **4 : Contribuer à maîtriser la criminalité urbaine ou criminalité de rue sur le territoire de la zone.**

- **LEADERSHIP**

- Le conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire et intégrée du phénomène.
- Engagement du chef de corps et de la direction nécessaire à garantir l'adhésion et l'implication de l'ensemble du personnel.

- **STRATEGIE ET POLITIQUE**

- Mise en place d'un suivi permanent permettant d'avoir en temps réel une image précise du phénomène.
- Elaboration d'un plan d'action sur base d'une méthodologie (PDCA) garantissant la prise en compte de l'ensemble des données relatives à la problématique et notamment des FCS.
- Mise en place d'un plan de communication qui garantisse tant la communication interne qu'externe et ce vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes.

- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**

- Assurer la formation adéquate du personnel.
- Garantir la capacité en personnel (gestion de la mobilité interne et externe).

- **MANAGEMENT DES MOYENS**
  - Garantir les moyens financiers et matériels nécessaires à l'exécution du plan d'action
  - Stimuler la transmission des connaissances au sein du corps.
  
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
  - Même si les objectifs ne sont pas traduits de manière formelle sous la forme d'un processus, appréhender un plan d'actions sous l'angle d'une suite d'activités impliquant divers partenaires (internes et externes), de manière transversale et visant la même finalité devrait garantir une approche globale et intégrée du phénomène.
  
- **PARTENAIRES**
  - Garantir un PA intégral et intégré en sollicitant tous les partenaires concernés par la problématique et ce, tant au niveau interne qu'externe :
    - Interne (non exhaustif) :
      - Intervention
      - Proximité
      - SER
      - Informatique
      - Logistique
      - R&D
      - .../
    - Externe (non exhaustif):
      - Police fédérale
      - Province
      - Ecoles
      - TEC
      - SNCB
      - Commerçants
      - .../
  
- **FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES**

	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<b>INTERNE</b>	-Connaissance du terrain -Suivi des phénomènes -Expertise du SER et GIS -Capacité humaine, matérielle et financière. -Motivation du personnel .../	-Capacité (statut, mobilité, missions fédérales,...). -L'échange d'information (manque de transversalité d'où le projet INFOSCAN). -Le coût. ... /
<b>EXTERNE</b>	-Appui de la police fédérale (SPC) -Collaboration des écoles. -La presse. -Collaboration externes (TEC / SNCB / services communaux,...). .../	-La dispersion géographique des faits et des cibles potentielles. -La médiatisation (insécurité). -Le manque de collaboration des parents. -Réticences de certaines écoles ou institutions. .../

- SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE
  - Garantir le suivi et l'évaluation du PA par la mise en place :
    - Indicateurs pertinents (processus et résultats).
    - Création d'outils de gestion du PA
      - un plan de déroulement détaillé.
      - Un plan de mesure (y compris les indicateurs financiers).
    - Une évaluation régulière des PA et au minimum une évaluation annuelle permettant une éventuelle adaptation du PA.
    - Une transparence par rapport aux partenaires et principalement vis-à-vis du CSZ (voir politique de communication).
    - .../

### 3.2.2.3 : objectifs internes – **Service et fonctionnement.**

AMELIORER LA MISE A DISPOSITION DE L'INFORMATION OPERATIONNELLE A L'ENSEMBLE DU PERSONNEL ET DES PARTENAIRES DANS LA VISION DE L'ILP( DEVELOPPEMENT DU PROJET INFOSCAN).

- **LEADERSHIP**
  - Le conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une telle démarche dans le cadre de l'ILP.
  - Engagement du chef de corps et de la direction nécessaire à garantir l'adhésion et l'implication de l'ensemble du personnel.
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
  - Elaboration d'un plan d'action sur base d'une méthodologie (PDCA) garantissant la prise en compte de l'ensemble des données relatives à la problématique et notamment des FCS.
  - Mise en place d'un plan de communication qui garantisse tant la communication interne qu'externe et ce vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes.
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
  - Assurer la formation adéquate du personnel.
  - Garantir la capacité en personnel (gestion des départs et de la mobilité interne et externe).
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
  - Garantir les moyens financiers et matériels nécessaires à l'exécution du plan d'actions.
  - Stimuler la transmission des connaissances au sein du corps.
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
  - Même si les objectifs ne sont pas traduits de manière formelle sous la forme d'un processus, appréhender un plan d'actions sous l'angle d'une suite d'activités impliquant divers partenaires (internes et externes), de manière transversale et visant la même finalité devrait garantir une approche globale et intégrée du phénomène.
- **PARTENAIRES**
  - Garantir un PA intégral et intégré en sollicitant tous les partenaires concernés par la problématique et ce, tant au niveau interne qu'externe :
    - Interne :
      - Intervention
      - Proximité
      - SER
      - Informatique
      - R&D
      - .../
    - Externe :
      - Ville de Namur
      - TEC
      - CIA
      - Police fédérale (SPC)
      - .../

- **FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES**

	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<b>INTERNE</b>	-Capacité humaine, matérielle et financière. -Motivation du personnel -Appui technique -Connaissance du terrain. ... /	-Capacité (statut, mobilité, missions fédérales,...). -L'échange d'information (manque de transversalité d'où le projet INFOSCAN). -Le cloisonnement des services. ... /
<b>EXTERNE</b>	-Appui de la police fédérale. -Collaboration des zones. - Collaboration des partenaires externes (Parquet, Ville, TEC,...) .../	-La collaboration effective des partenaires externes. .../

- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**

- Garantir le suivi et l'évaluation du PA par la mise en place :
  - Indicateurs pertinents (processus et résultats).
  - Création d'outils de gestion du PA
    - un plan de déroulement détaillé.
    - Un plan de mesure (y compris les indicateurs financiers).
  - Une évaluation régulière des PA et au minimum une évaluation annuelle permettant une éventuelle adaptation du PA.
  - Une transparence par rapport aux partenaires et principalement vis-à-vis du CSZ (voir politique de communication).
  - .../

# CHAPITRE 4

## POLITIQUE DE COMMUNICATION

## 4.1. Communication Externe

### 4.1.1. Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2005-2008

En ce qui concerne le précédent PZS, un véritable plan de communication n'a pas été élaboré et l'on peut considérer que les notions de transparence et de « rendre compte » n'ont pas été suffisamment prises en compte.

Cette remarque est valable sur le plan **externe** (autorités, partenaires, population) mais aussi et surtout sur le plan **interne**, avec des conséquences en termes de motivation et d'implication du personnel.

Au-delà d'une présentation générale du PZS lors d'une conférence de presse, d'une évaluation annuelle par le biais du rapport annuel d'activités, et d'une évaluation finale de fin de cycle, il est nécessaire de prévoir des étapes de communication vis-à-vis des autorités, des partenaires et de la population.

### 4.1.2. Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2009-2012

Parties prenantes	Attentes	Intentions
Autorités (direction et finances)	Une communication permanente basée sur les principes de transparence et de rendre compte.	Rédiger et mettre en œuvre un plan de communication.
Clients (bénéficiaires de services)	Une transparence de nos activités aussi bien en termes de résultats obtenus qu'au niveau de l'affectation des moyens disponibles (financiers, matériels et humains).	Rédiger et mettre en œuvre un plan de communication.
Partenaires et fournisseurs	Une communication ciblée sur les attentes réciproques dans le cadre des collaborations/partenariats mis en place.	Rédiger et mettre en œuvre un plan de communication.
Société	Une transparence par le biais d'une politique de communication moderne (dans sa forme et son contenu).	Rédiger et mettre en œuvre un plan de communication.



Un plan global de communication de la politique policière de la zone va être développé en collaboration avec la conseillère en communication de la zone et comprendra deux types de communication :

- **Planifiée** (liste non exhaustive) :
  - Présentation générale du PZS 2009-2012 par l'intermédiaire d'une conférence de presse.
  - Présentation de chaque priorité du PZS 2009-2012 dans la presse écrite et télévisuelle (au niveau local).
  - Présentation des plans d'actions aux autorités (CZS) ainsi qu'aux différents partenaires impliqués.
  - Evaluation annuelle dans le cadre du rapport d'activités.
  - Evaluation intermédiaire à l'intention du Conseil Zonal de Sécurité.
  - Mise en place d'un feed back systématique aux partenaires à l'occasion de chaque opération et communication des résultats de celles-ci dans la presse (utilisation dans ce cadre du nouveau site internet de la zone de police : <http://www.polnam.be> ).
  - Recours à la presse écrite et télévisuelle locale dans le cadre des campagnes de prévention et de sensibilisation.
  - .../
- **Non planifiée** :
  - De manière ponctuelle, en fonction du suivi et de l'évaluation des plans d'actions.
  - En cas d'évènements majeurs ou de modifications dans l'environnement sécuritaire de la zone.
  - .../

## 4.2. Communication Interne

### 4.2.1. Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2005-2008

Dans ce domaine également, l'absence d'un plan de communication global doit être stigmatisée.

En effet, dans le domaine de la communication, le personnel, pourtant directement concerné, est bien souvent oublié ou ne bénéficie que d'une communication superficielle et incomplète (dans notre cas, elle s'est pour ainsi dire limitée à une mise à disposition du contenu du PZS 2005-2008 via le site Intranet de la zone et à une brève présentation des priorités en réunion de direction (chefs de services).

Quant on connaît l'importance d'une communication performante en termes de motivation et d'implication du personnel, il est important de prendre en compte ce facteur critique de succès.

## 4.2.2. Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2009-2012

Parties prenantes	Attentes	Intentions
Collaborateurs	Une communication permanente fondée sur les principes de transparence, d'échange et de participation.	Rédiger et mettre en œuvre un plan global de communication prenant en compte les attentes du personnel.

Le volet communication interne sera partie intégrante du plan de communication global et comprendra notamment les étapes suivantes :

- Présentation globale du PZS 2009-2012 et des plans d'actions en réunion de direction.
- Mise à disposition d'une information complète (PZS et plans d'actions avec plans de mesures et de déroulements détaillés) via le site Intranet de la zone.
- Séances d'information dans les différents services avec présentation générale et réponses aux interrogations du personnel.
- Mise en place d'un feed back à destination du personnel (résultats globaux mais également résultats spécifiques des différentes opérations organisées).
- ... /

# CHAPITRE 5

## APPROBATION DU PLAN

## 5.1. Améliorer et innover

Dans le cadre de la procédure d'approbation du PZS 2005-2008 par les Services Publics Fédéraux Intérieur et Justice, des remarques ont été faites à différents niveaux.

Voir annexe **A22** : Approbation du PZS 2005-2008.

Nous présentons ces remarques et les réponses qui y ont été apportées dans le PZS 2009-2012 sous forme d'un tableau :

Services publics fédéraux	Initiatives / mesures prises
Le PZS précise tenir compte des priorités des autorités administratives et judiciaires mais seules celles des autorités administratives sont citées. Il faudrait mieux faire apparaître le lien avec la politique de recherche et de poursuite.	Une réunion du CZS a été consacrée à la présentation des priorités des partenaires présents, à savoir le Procureur du roi (politique du Parquet), le Bourgmestre et le Directeur Judiciaire (objectifs stratégiques dans le cadre du PNS 2008-2011). Ces différents objectifs ont fait l'objet d'une analyse croisée (voir tableau en page 60).
Si le non choix de certaines priorités du PNS ou de la Note Cadre est succinctement motivé, un effort est à réaliser à ce niveau et notamment au regard des priorités du Procureur du Roi.	L'argumentation figurant au chapitre 3.2.1 et 3.2.2 (choix des objectifs) explique d'une part les phénomènes prioritaires retenus mais justifie également les « non choix » sur base, soit de la situation actuelle (structures internes existantes), soit de collaborations effectives avec d'autres partenaires dans certains domaines.
Les normes minimales de fonctionnement (PLP10) sont respectées à l'exception de la norme relative à la « recherche locale ». Il faudrait atteindre 10% de la capacité opérationnelle, soit 35 unités pour une capacité opérationnelle de 358.	Le constat est que la norme prévue pour l'effectif des SER (Service Enquêtes et Recherches ) à savoir 10 % de l'effectif opérationnel pour les corps de police de plus de 230 unités n'est toujours pas atteinte. Une explication relative à cette situation figure au point 2.6.1 p 39. Il faut également souligner les difficultés de recrutement de ce type de personnel compte tenu de la nécessité d'avoir une place au sein d'un SER pour pouvoir prétendre à participer à la formation, ce qui rend difficile, voire impossible la promotion interne de personnel pour cet emploi spécialisé.

## 5.2. Approbation

Membres du CZS	NOMS	Date et signatures
Procureur du Roi - Président	<b>CLAUDE Bernard</b>	Par délégation Y. Herbillon - Georis Secrétaire en Chef
Bourgmestre	<b>ETIENNE Jacques</b>	
Directeur coordinateur administratif	<b>DIRON Alain</b>	
Directeur judiciaire	<b>ELISE Jean -Philippe</b>	Michèle ABSIL Secrétariat DirJu PJF NAMUR Rue de l'Arsenal 14 5000 NAMUR Tél: 081/256232 - Fax : 256239
Chef de corps	<b>JOMAUX Guy</b>	29/09/08
Fonctionnaire de prévention.	<b>ANCIAUX Jean-Luc</b>	

# CHAPITRE 6

## PLANS D'ACTION ET PROJETS

Une fois rédigés et approuvés par le Conseil Zonal de Sécurité, ils seront annexés au présent document et transmis aux autorités.

# LISTE DE DISTRIBUTION

# ANNEXES



## PZS 2009-2012 – Annexes.

<b>A</b>	Glossaire.
<b>A1</b>	Carte d'identité zonale.
<b>A2</b>	Rapport annuel d'activités 2007.
<b>A3</b>	ZP NAMUR - Suivi statistique mensuel – mai 2008.
<b>A4</b>	ZP NAMUR - IPNS 2007.
<b>A5</b>	ZP NAMUR – SPC 2000-2007.
<b>A6</b>	ZP NAMUR – IPAS 2007.
<b>A7</b>	ZP NAMUR – Evolution des accidents avec LC 2002-2005 (DCA Namur).
<b>A8</b>	ZP NAMUR – Evolution des accidents avec LC 2004-2007 pour les zones de l'arrondissement de Namur (DCA Namur).
<b>A9</b>	Baromètre de la sécurité routière – Rapport annuel 2007.
<b>A10</b>	ZP NAMUR – Résultats MS 2006.
<b>A11</b>	Ville de Namur – DLS 2007.
<b>A12</b>	ZP NAMUR – Plan de « Calogisation » 2007-2010.
<b>A13</b>	ZP NAMUR – Organigramme des services.
<b>A14</b>	ZP NAMUR – Suivi budgétaire (mai 2008).
<b>A15</b>	ZP NAMUR – Interactions entre les processus.
<b>A16</b>	ZP NAMUR – Processus « gestion de l'information via l'intranet ».
<b>A17</b>	ZP NAMUR – Protocoles d'accords .
<b>A18</b>	ZP NAMUR – Analyse de capacité par service.

<b>A19</b>	Conseil Zonal de Sécurité – réunion du 13.02.2008.
<b>A20</b>	Conseil Zonal de Sécurité – réunion du 19.06.2008.
<b>A21</b>	ZP NAMUR – Suivi trimestriel des priorités du PZS 2005-2008.
<b>A22</b>	ZP NAMUR – Approbation PZS 2005-2008.
<b>A23</b>	PZS 2009-2012 : Politique criminelle du Parquet.